

MÉMOIRE

SUR LE

PROJET D'EXPÉDITION

EN ÉGYPTE.

PRÉSENTÉ EN 1672 A LOUIS XIV PAR LEIBNITZ.

MÉMOIRE
SUR
LE PROJET D'EXPÉDITION
EN ÉGYPTÉ,

PRÉSENTÉ EN 1672 A LOUIS XIV PAR LEIBNITZ.

PAR G. E. GÜHRAUER.

Lu dans les séances des 24 février et 7 juillet 1838.

Nous trouvons dans plusieurs historiens de notre époque, la mention d'un fait remarquable qui regarde le siècle de Louis XIV à l'époque de 1679, fait que l'on chercherait en vain dans les écrivains antérieurs. M. Thiers, dans son *Histoire de la révolution française*, l'Anglais Alison, dans son *History of Europa during the french revolution*, enfin, Ch. de Pfister, dans son travail sur l'histoire d'Allemagne, tels sont les écrivains qui ont avancé ce fait.

Je me bornerai à citer ici le passage de M. Thiers, qui est de tous le plus propre à fixer l'attention, et dont Ali-

son n'a donné que la reproduction. Le passage est ainsi conçu :

« Sous Louis XIV, le grand Leibnitz, dont l'esprit embrassait toutes choses, adressa au monarque français un mémoire, qui est un des plus beaux monuments de raison et d'éloquence politiques. Louis XIV voulait, pour quelques médailles, envahir la Hollande. — Sire, lui dit Leibnitz, ce n'est pas chez eux que vous pourrez vaincre ces républicains; vous ne franchirez pas leurs digues, et vous rangerez toute l'Europe de leur côté. C'est en Égypte qu'il faut les frapper. Là, vous trouverez la véritable route du commerce de l'Inde; vous enlèverez ce commerce aux Hollandais, vous assurerez l'éternelle domination de la France dans le Levant, vous réjouirez toute la chrétienté, vous remplirez le monde d'étonnement et d'admiration : l'Europe vous applaudira, loin de se liguier contre vous. »

C'est ainsi que s'exprime l'illustre auteur dans le premier chapitre du dixième volume de son ouvrage.

Le but que je me propose dans ce mémoire, c'est de présenter sous un point de vue plus large, et de rendre à l'histoire un fait qui ne semblait propre qu'à enrichir la biographie de Leibnitz d'un trait glorieux ou défavorable suivant la manière dont on voulait l'envisager.

Dans une période de dix années, trois ouvrages en ont parlé comme d'une découverte nouvelle. Le premier dans l'ordre des temps est la biographie de Leibnitz d'Eberhard, jadis professeur de philosophie à Halle, connu des amis de la philosophie allemande par ses discussions avec Kant. Dans ce travail assez faible, qui parut en 1795, on ne trouve nulles traces de recherches, soit littéraires, soit philosophi-

ques, propres à jeter un nouveau jour sur le sujet, et le seul mérite, s'il en est un, qui appartienne à l'auteur, c'est d'avoir connu, par l'entremise du bibliothécaire de Hanovre, l'existence d'un volumineux manuscrit inédit de Leibnitz traitant d'une expédition en Égypte, proposée à Louis XIV, en 1672, accompagné d'une prétendue lettre de Leibnitz au roi, et de la réponse de Pomponne, ministre des affaires étrangères. D'après ce qu'il avait appris du bibliothécaire, lequel lui avait en outre donné copie de la prétendue lettre du ministre, Eberhard composa une histoire qui servit de fondement aux plus singulières considérations, que j'ometts à dessein de ne pas fatiguer l'assemblée. Toute cette relation n'est du reste qu'un amas d'absurdités, qui disparaît aussitôt qu'on a reconnu l'erreur sur laquelle elle repose tout entière. Cette erreur, la voici : Eberhard supposait que la négociation, ainsi que la rédaction et la présentation du prétendu mémoire, avaient eu lieu dans les premiers temps de l'arrivée de Leibnitz à Paris ; assertion positivement contredite par le document même qu'il avait entre les mains, et qu'il a donné, très-faussement, pour une lettre envoyée à Leibnitz ; car cet écrit contient une invitation très-expresse faite au nom du roi à celui à qui elle est adressée, d'envoyer l'auteur du mémoire à Paris, pour qu'on puisse conférer avec lui en personne. Or, si Leibnitz a composé le mémoire, comment a-t-on pu l'engager à envoyer l'auteur à Paris ?

La lettre est donc adressée à un autre, et Leibnitz se trouvait encore à cette époque à Mayence, sa résidence habituelle, où il remplissait les fonctions de conseiller de révision de la chancellerie de l'électeur Jean-Philippe, et où il vivait dans un commerce intime avec le baron de Boine-

bourg, circonstance qui va jeter tout à l'heure une vive lumière sur cette question. Il faut donc, contrairement à Eberhard, conclure ce qui suit :

1^o La négociation qui devait avoir pour but de faire entreprendre à Louis XIV la conquête de l'Égypte, fut primitivement nouée à Mayence ; 2^o elle ne fut pas suivie par Leibnitz lui-même, mais par un homme plus haut placé, qui lui en devait l'idée. Cette dernière circonstance ne doit pas surprendre si l'on considère que Leibnitz était à cette époque un jeune homme de vingt-cinq ans qui, sans le patronage de plus puissant que lui, n'aurait pu songer à une pareille démarche.

Peut-être la question ainsi faussée par Eberhard (dont les bizarres considérations ont cependant servi de base à ce qu'avance l'ouvrage de Pfister déjà cité) en serait-elle restée là jusqu'à nos jours, si un grand événement militaire, le plus remarquable, sans nul doute, de l'histoire de notre époque, la conquête de l'Égypte par le général Bonaparte, n'avait inopinément ramené l'attention sur Leibnitz et sur le prétendu mémoire présenté par lui à Louis XIV.

De deux côtés, surtout en France et en Angleterre, on s'occupait avec ardeur de ce fait. Mais ce n'était plus seulement l'intérêt que pouvait y prendre un érudit qui était mis en jeu ; l'attention des hommes d'État européens y prenait la plus grande part.

En l'année 1803, époque où l'irritation entre le ministère anglais et le premier consul était à son comble, alors que le gouvernement britannique refusait opiniâtrément l'évacuation de Malte, garantie par le 10^e article du traité d'Amiens, et soupçonnant la France de nourrir les projets d'une nouvelle expédition en Égypte, se préparait à un duel à mort

avec la république française, il parut à Londres un pamphlet intitulé : *Court Aperçu du mémoire adressé par Leibnitz à Louis XIV, pour l'engager à la conquête de l'Égypte, comme moyen d'établir sa suprématie sur tous les gouvernements de l'Europe*. Ce libelle devait provoquer quelques soupçons sur l'authenticité des faits qu'il rapporte; car l'auteur ne se nomme pas, et l'écrit, fait dans le sens du gouvernement, peut même être considéré comme une sorte de manifeste ministériel.

On s'efforce d'y prouver que le plan de conquête suivi par Bonaparte appartient originairement à Leibnitz, et que le général républicain, loin d'avoir subi l'impulsion de son génie, n'a fait que suivre la route tracée d'avance par un autre. De plus, l'écrivain voit dans l'entreprise proposée dans le XVII^e siècle, exécutée à la fin du XVIII^e, la marche ambitieuse de la politique française, qui ne tend, suivant lui, à rien moins qu'à envahir le globe; paroles importantes à recueillir, puisqu'elles trahissent les inquiétudes qui tourmentaient, à cette époque, le gouvernement anglais. Il paraît que cet écrit eut quelque peine à pénétrer en France; du moins j'ai lieu de croire que les officiers et les hommes instruits de l'armée qui, sous les ordres du général Mortier, occupaient, en 1803, le royaume de Hanovre, n'en avaient aucune connaissance; et le public français était encore bien plus éloigné de chercher quelque relation entre l'expédition du général Bonaparte et le plan proposé par Leibnitz en 1672. Feder, bibliothécaire de Hanovre à cette époque, dit, dans son autobiographie, que les officiers français venaient en foule visiter la collection confiée à ses soins, pour voir le mémoire adressé par Leibnitz à Louis XIV sur une conquête de l'Égypte, et la correspondance qui s'y ratta-

chait; documents sur lesquels Charles Villers avait attiré leur attention dans son écrit intitulé : *Appel aux officiers français de l'armée de Hanovre*. Il ajoute, qu'une copie en fut remise au général Mortier sur sa demande. Nous savons aujourd'hui que cette copie avait été envoyée au premier consul, accompagnée d'une lettre du général Mortier, datée de l'an XI de la république. En 1815, ce précieux document a été déposé par Monge, à la bibliothèque de l'Institut où il vient d'être retrouvé par M. Feuillet.

Parmi les savants qui accompagnaient ce général, se trouvait Mangourit, ancien agent diplomatique, admirateur fervent de Leibnitz, qui dans son livre intitulé : *Voyage en Hanovre*, etc. (Paris, 1805) consacra plusieurs chapitres au mémoire de Leibnitz. Il y donne la traduction d'une prétendue lettre du philosophe à Louis XIV, sous le titre : *De expeditione Ægyptiacâ, epistola ad regem Franciæ scripta*; document qui, du reste, n'est que la réunion de quelques fragments détachés de l'ouvrage.

Il est enfin à remarquer qu'un auteur allemand anonyme, traducteur d'un ouvrage anglais, publié en 1806 sous le titre de : *Napoléon Bonaparte et le peuple français sous son gouvernement*, a reproduit le texte de Leibnitz d'après la traduction de Mangourit, dans le but de démontrer que le Directoire, ainsi que Bonaparte, avaient connaissance du mémoire et s'en étaient servis. Le récit qu'il en fait a cela de remarquable qu'il renferme l'opinion singulière que la découverte du mémoire dans les anciens papiers de l'État avait été faite lors des négociations de Rastadt par le célèbre Carnot qui, selon lui, aurait suggéré l'idée de l'expédition d'Égypte au Directoire, comme un moyen d'éloigner Bonaparte. Nous prouverons,

dans la suite de ce mémoire, non-seulement l'in vraisemblance, mais encore l'impossibilité évidente d'une telle découverte, soit par Carnot, soit par quelque autre homme d'État français. Du reste, il est assez connu que Carnot n'était plus à cette époque aux affaires.

Cet auteur, autant que je sache, est le dernier qui se soit occupé de ce prétendu grand mémoire. Il semblerait que les circonstances et les bouleversements qui ont eu lieu depuis, effacèrent tout souvenir de Leibnitz et de son écrit à Louis XIV, et que la tradition resta la seule dépositaire de ce souvenir en Hanovre et surtout en France.

M'occupant depuis plusieurs années de recherches critiques sur la vie, la philosophie et les écrits de Leibnitz, je me suis efforcé de jeter quelque jour sur la question obscure et embrouillée que je viens examiner de nouveau.

Nous allons maintenant, nous reportant vers le passé, rechercher le lieu où la négociation prit naissance, rappeler rapidement l'histoire des personnages qui ont joué un rôle dans toute cette affaire, rendre compte de documents trouvés en Hanovre, et particulièrement de ceux que l'extrême complaisance du savant garde des archives des affaires étrangères m'a mis à même de découvrir à Paris.

Mayence était le siège du prélat le plus puissant de l'empire d'Allemagne. Electeur de Mayence, directeur des affaires fédérales et archichancelier de l'Empire, celui qui à cette époque jouissait de toute l'influence attachée à cette triple qualité, était Jean Philippe de Schoenborn, qui, avec le secours du cardinal Mazarin, étant arrivé à la dignité archiépiscopale en 1647, avait beaucoup contribué

par sa sagesse et sa modération à amener la paix de Westphalie. Plus tard encore, en 1658, il porta les princes les plus puissants de l'empire germanique à se joindre à lui pour entrer, avec Louis XIV, dans la ligue fameuse dite du Rhin. Ce prince, rempli du sentiment de ses devoirs de prêtre, poursuivit, pendant tout le cours de son gouvernement qui fut de vingt-cinq ans, sa grande pensée de la pacification et de l'équilibre des États européens. Il s'opposa de tout son pouvoir aux empiétements de la maison d'Autriche, qui tendait sans cesse à le détruire. Ce fut vers la fin de sa vie qu'il crut apercevoir, dans l'ambition de Louis XIV, une source de dangers redoutables pour le repos général. A cette époque, le sort du turbulent duc de Lorraine, qui avait été obligé de fuir ses États, occupés en septembre 1670 par le duc de Créqui, inspirait les plus grandes inquiétudes aux princes riverains du Rhin, et même à quelques autres dont les possessions étaient situées au cœur de l'Allemagne. Déjà personne en Europe ne doutait plus que le roi de France ne se préparât à faire la guerre aux États-Généraux de Hollande, contre lesquels il nourrissait un profond ressentiment, car ils étaient l'âme de cette triple alliance dont le but avoué était d'opposer une digue à son ambition. A Mayence, on considérait cette guerre comme le prélude d'un embrasement général semblable à celui dont la guerre de trente ans avait donné un si effrayant exemple; on y voyait, dans un sombre avenir, la ruine de milliers d'hommes et le renversement total de toutes les institutions; ce n'est qu'en se rendant compte de la terreur avec laquelle Jean-Philippe envisageait la question, que l'on peut comprendre ses efforts infatigables et presque extravagants

pour empêcher Louis XIV de suivre les desseins qu'il lui supposait. L'électeur s'avancait à grands pas vers la fin de sa carrière et de ses projets; mais on eût dit qu'avant de mourir, il voulait détourner de sa patrie et de toute la chrétienté la catastrophe qu'il prévoyait, et que son zèle redoublait d'ardeur à mesure que le moment approchait où la mort devait l'éteindre à jamais. Toujours est-il que les soupçons conçus par Jean-Philippe l'engagèrent à abandonner la route qu'il avait suivie jusque-là vis-à-vis de la France, dès le commencement de la guerre d'Espagne en 1667. D'allié et d'ami de Louis XIV, il devint son adversaire redoutable à cause de l'influence qu'il exerçait sur la diète germanique, et il finit par s'opposer trop ouvertement aux volontés de ce puissant voisin, pour ne pas avoir à se ressentir des effets de sa disgrâce. Immédiatement avant la rupture de Louis XIV avec les Hollandais, il réussit encore à former une ligue défensive entre l'Empereur et quelques électeurs et princes de l'Empire, pour la mutuelle défense de leurs États et pour le maintien de la paix de Westphalie, dans le but de resserrer plus étroitement les liens de l'unité de l'Empire, que la politique de Louis XIV tendait sans cesse à relâcher. Cette ligue devait durer dix ans et rester ouverte à tous les princes et États de l'Empire, tant catholiques que protestants.

Ce fait et les négociations qui s'y rattachèrent ont pour nous un intérêt tout particulier en ce qu'ils nous apprennent le véritable esprit qui présida à la composition d'un mémoire politique de Leibnitz en allemand, publié récemment dans mon édition des œuvres allemandes de Leibnitz. Ce mémoire, intitulé : *Mémoire sur le maintien de la sûreté publique de l'Empire*, a été composé sous le patronage du

baron de Boinebourg, à l'occasion de la conférence à Schwalbach, en juillet 1670, entre les électeurs de Mayence et de Trèves, conférence où ces princes convinrent des préliminaires des traités dont je viens de parler. Mais ce qui est plus important, c'est ce que nous trouvons dans le mémoire allemand premier germe du projet de l'expédition en Égypte, proposé dix-huit mois après à Louis XIV. Il ne sera pas indifférent de connaître le passage relatif à notre question. Leibnitz, après avoir formé des vœux ardents pour la régénération morale et politique de sa patrie, y rattache des considérations plus générales en s'exprimant ainsi qu'il suit (1) :

— « Alors nos affaires prendront un autre aspect. Peu à peu, on s'accoutumera à voir dans l'Empire une personne civile, une forme d'existence politique; on désespérera de la monarchie projetée de deux côtés; l'Europe se mettra en repos, cessera de déchirer ses propres entrailles, et portera ses regards là où tant d'honneur, de victoires, d'avantages et de richesses, restent à acquérir en bonne conscience et d'une manière agréable à Dieu. Alors on luttera, non à qui arrachera ce qui appartient à l'autre, mais à qui gagnera le plus sur l'ennemi héréditaire, sur *les barbares*, sur *l'infidèle*, et chacun travaillera à étendre non-seulement son royaume, mais celui du Christ. Eh! que nous tourmentons-nous tant pour une poignée de terre que nous inondons de sang chrétien!

Heu quantum terræ potuit pelagique parari
Hac quam civiles fuderunt sanguine dextræ!

(1) La traduction suivante est tirée d'un travail de feu M. le comte Reinhard, que je possède en manuscrit.

« Si la Suède et la Pologne avaient tourné les forces qu'elles ont dirigées l'une contre l'autre, vers les contrées barbares, n'auraient-elles pas pénétré, la première jusqu'en Séverie, la seconde jusqu'en Tauride? Et certes il nous sera permis d'espérer quelque chose de semblable de ces deux jeunes rois, quand ils commenceront à employer, l'un les facultés de son esprit, si éminentes dès son enfance, l'autre la puissance, mise si miraculeusement en sa main par la puissance divine. Et ce qui vient merveilleusement à l'appui de nos idées, ce sont les succès actuels si brillants, si inespérés de l'Empereur en Hongrie, où Dieu lui montre, pour ainsi dire, du doigt, de quel côté il doit tourner ses armes. Supposons donc que l'Empereur, la Pologne, la Suède s'avancent, en lignes parallèles, sur les barbares, et cherchent à étendre la banlieue (pomœria) de la chrétienté; que l'Empereur et la Pologne serrent avec effort les Turcs, Muscau les Tartares; qu'aucun ne s'enfonce dans d'autres projets, ni n'ait à craindre des ennemis par derrière (a tergo), comme alors la bénédiction de Dieu se manifesterait vite en faveur de la cause juste!

« D'un autre côté, l'Angleterre et le Danemark se trouveraient en face de l'Amérique septentrionale, l'Espagne de la méridionale, la Hollande des Indes occidentales. *La France est fatalement réservée* par la providence divine, pour être le *guide des armes chrétiennes dans le Levant*, pour donner à la chrétienté des Godefroy, des Baudouins, et avant tout des *saint Louis*, pour envahir l'Afrique, posée vis-à-vis d'elle, pour détruire ses nids de corsaires, et même pour attaquer l'Égypte, un des pays du monde les plus heureusement situés; et elle ne manque ni de peuples, ni d'argent, pour se rendre maîtresse de ce pays, mal armé à cause d'une longue

paix et nullement préparé à la guerre. Nous omettons l'établissement de colonies dans les Indes occidentales et orientales, projets dont on sait assez qu'on s'occupe actuellement en France. Et combien reste-t-il de vastes côtes non encore explorées ! Prix indistinctement destiné à quiconque les découvrira le premier. Voilà de quoi conquérir une gloire immortelle, une conscience tranquille, des applaudissements universels, une victoire certaine, des avantages immenses. Alors se réaliserait ce vœu du philosophe, que les hommes n'aient à faire la guerre qu'aux loups et aux animaux sauvages, auxquels pour le moment il est encore permis de comparer les barbares et les infidèles, avant qu'ils soient domptés !... » C'est ainsi que s'exprime Leibnitz à la fin de la première partie de son mémoire fait en 1670.

Le grand prince dont la haute pensée, fécondant le génie du jeune philosophe, lui fit créer ce projet de conquête, n'était en cela que le représentant de l'antipathie encore très-violente de son époque pour les Turcs qui, admis de nos jours, ou du moins tolérés dans le corps politique européen, étaient encore pour toute la chrétienté un objet d'aversion et de crainte.

Lorsque dans le XV^e siècle ils avaient pris Constantinople, l'idée d'une croisade générale s'était réveillée avec quelque force. Les papes avaient dès lors considéré comme un de leurs premiers devoirs de ne pas laisser s'évanouir cette dernière fleur de salut. Dans le siècle suivant, le Tasse écrivait sa Jérusalem délivrée, inspiré par la pensée d'enflammer les esprits par ses vers et de les porter à la guerre sainte.

Le grand Bacon, un siècle après, composait son dialogue de *Bello sacro* ; Mazarin laissait 600,000 livres tournois pour

faire la guerre aux Musulmans. Conring, le savant Hiob Ludolf, l'exalté Jean Desmarets, s'occupaient avec ardeur de cette pensée; enfin le conseiller si décrié du cardinal de Richelieu, le père Joseph lui-même, entraîné par l'enthousiasme général, composait sur ce sujet un poëme latin, que le pape Urbain VIII n'a pas craint de nommer l'*Énéide chrétienne*. L'électeur fut à son tour le champion de la guerre sainte; peut-être même le dernier qui l'ait désirée et appelée de tous ses vœux.

Deux hommes qui l'approchaient durent nécessairement tourner leurs regards vers le même but; ces deux hommes furent le baron de Boinebourg et Leibnitz.

Le baron Jean-Chrétien de Boinebourg doit être regardé comme un des hommes d'État les plus marquants de l'Allemagne et même de l'Europe entière, depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'à la guerre de 1672, année de sa mort. Il unissait à une rare perspicacité diplomatique une érudition profonde dans toutes les branches de la science, particulièrement dans ce qui concerne le droit public et l'antiquité. Un de ses contemporains le nommait l'oracle de Mayence et de toute l'Allemagne. Il avait eu pour maître le célèbre Hermann Conring d'Helmstadt, avec qui il entretint jusqu'à sa mort une correspondance intime, que l'on peut regarder comme une des meilleures sources à consulter pour l'histoire de Mayence et celle de ce temps. Attaché à une petite cour allemande, il avait commencé sa carrière fort jeune; âgé de 22 ans, il fut chargé d'une mission auprès de la reine Christine. Son caractère et son savoir lui acquirent à cette cour la faveur de l'illustre chancelier Axel Oxenstierna. Dans la suite il se fit catholique, et il entra en 1653 au service de Jean-Phi-

lippe de Mayence, dont il fut le premier ministre et l'ami le plus intime, jusqu'au moment où, disgracié et dépouillé de toutes ses dignités, il fut jeté au fond d'une prison en 1664. Le procès qui lui fut intenté n'ayant servi qu'à prouver son innocence, il fut mis en liberté et il alla vivre dans le repos à Francfort-sur-le-Mein, loin des affaires et s'occupant uniquement des sciences et de la religion. Dans un voyage qu'il fit à Nuremberg, le hasard lui procura la connaissance du docteur Leibnitz, qui vivait dans l'obscurité la plus profonde, remplissant, à ce que raconte Eckart, les fonctions de secrétaire d'une société d'alchimistes de cette ville. Le jeune savant avait alors 21 ans. Il suivit Boinebourg à Francfort, et de là se rendit à Mayence, où il présenta à l'électeur le plan qu'il avait conçu pour la réforme du droit commun et du droit romain. Trois ans après, en 1670, il fut nommé, quoique protestant, conseiller près de la cour de révision de la chancellerie. Son premier protecteur s'était pendant ce temps réconcilié avec Jean-Philippe, et leur nouvelle amitié avait été consolidée à jamais par le mariage du baron de Schœnborn, neveu de l'électeur, avec la fille aînée de Boinebourg. Depuis 1668, ce dernier, fixé par cette union à Mayence, prit part de nouveau aux transactions politiques, en assistant l'électeur de ses conseils, et même en faisant pour lui de fréquents voyages à différentes cours. Cependant il est à remarquer que jamais depuis il n'a occupé la charge de ministre qu'il avait gardée si longtemps. Il jouissait donc de toute son indépendance, position dont Jean-Philippe tirait le plus grand parti, puisqu'il pouvait, dans des circonstances importantes, se cacher sous le nom de son parent qui assumait sur lui toute la responsabilité de ses négociations et en même temps être plus

facilement sûr du secret; avantages dont nous devons reconnaître la haute importance, quant à cette proposition de la conquête d'Égypte faite à Louis XIV.

C'est ici le lieu de parler de la position particulière de cet homme d'État à la cour de France. Il devait, tant à sa haute habileté qu'à l'influence dont il jouissait près du cabinet de Mayence et généralement dans toute l'Allemagne, la faveur dont le roi et ses ambassadeurs auprès des puissances de ce pays lui donnèrent presque constamment les preuves les plus marquantes. Des liens d'amitié l'avaient uni au cardinal Mazarin, auprès duquel il avait passé quelque temps en revenant des Pyrénées en 1659. Après la mort de Ferdinand III, lors de l'élection impériale à Francfort, il s'était montré plein de zèle pour les intérêts du roi, et avait refusé, ainsi que nous l'apprennent les manuscrits laissés par Leibnitz, les présents considérables que lui offrit l'ambassadeur d'Espagne; témoignage de dévouement dont la reconnaissance de Louis XIV le dédommagea en lui assurant, outre une pension passagère, une rente perpétuelle sur Rhétel. Si plus tard, en 1664, à la diète de Ratisbonne, il ne se fût pas exposé à la méfiance et au mécontentement de Lionne par l'indépendance de ses discours sur la situation de l'Empire, il est vraisemblable que ce ministre n'eût pas vu sa disgrâce et sa chute avec autant d'indifférence qu'il en montra.

Quoi qu'il en soit, il avait dans les dernières années de sa vie recouvré toute son influence à la cour de France; on y était tellement persuadé du zèle de cet ancien premier ministre pour amener une liaison plus intime entre le roi et l'archevêque de Mayence, les intérêts de la France et ceux de l'Empire, qu'à dater de 1670, on chercha par tous les moyens à

l'attirer à Paris, pour l'affermir davantage encore, s'il était possible, dans les sentiments qu'on lui connaissait déjà. Malgré toutes ces avances, ce voyage fut toujours retardé, jusqu'à ce qu'il fut enfin fixé au mois de janvier 1672, époque où le nouveau ministre des affaires étrangères, Arnaud de Pomponne, devait arriver de Suède pour succéder à M. de Lionne, qui venait de mourir. Cependant l'événement ne s'accorda pas avec ces mesures; Boinebourg ne retourna jamais à Paris, et ce fut Leibnitz qui y alla à sa place, non-seulement pour les affaires politiques, mais encore pour les intérêts particuliers de son ami. La marche des événements détermina seule ce changement de personne; nous nous réservons de revenir sur ce point.

Arrêtons-nous un instant à considérer quelle était à cette époque la position de Leibnitz. Dès les premières années de sa jeunesse aucun objet, quelque important qu'il fût, ne pouvait fixer à lui seul son vaste génie. Nous le voyons à Mayence occupé en même temps d'idées et de plans dont la philosophie, la théologie, la jurisprudence, la physique, enfin la politique, lui fournissaient le fond. De tous ces sujets d'études, le dernier, la politique, est le seul qui nous intéresse ici; c'est par là qu'avait commencé l'intime liaison qui l'unissait à Boinebourg, liaison qu'il faut considérer sous un tout autre aspect que les anciens biographes ne l'ont fait. Ainsi Leibnitz n'a jamais été vis-à-vis du baron dans une position de dépendance; il n'a jamais été à son service comme secrétaire. Ils étaient comme deux amis, et deux amis véritables; le plus jeune rendait en respect au plus âgé ce que celui-ci lui donnait en confiance et en estime. Quoi qu'il en soit, pour mieux comprendre la nature du lien qui les unissait, il faut

les suivre dans la route politique où ils marchaient ensemble, d'accord dans leur manière de juger le projet de Louis XIV à l'égard de la Hollande.

La première trace du projet lui-même, arrêté dans l'esprit de Boinebourg et de Leibnitz, se rencontre dans une lettre de l'abbé de Gravel, résident de France auprès de l'électeur de Mayence, adressée à Boinebourg, lettre datée du 19 septembre 1671. Cette pièce remarquable nous apprend que le baron lui avait demandé, dans une lettre datée du 15 septembre, de lui envoyer des livres sur l'histoire d'Égypte et sa géographie moderne. Celui-ci s'excuse dans sa réponse, en alléguant qu'il avait prêté un exemplaire de l'histoire d'Égypte à l'électeur lui-même, et un second à son frère, le plénipotentiaire à Ratisbonne, et qu'il n'avait en ce moment en sa possession que le seul ouvrage de Thévenot sur l'Égypte. Cette lettre fut envoyée sur-le-champ à Leibnitz, chargée d'une note ainsi conçue : *Si vis, faxo mittat*; si vous désirez cet ouvrage, je le ferai venir. Cette phrase est suivie de cette adresse : *H. D. Leibnitz*, c'est-à-dire, à M. le docteur Leibnitz. On ne saurait douter que cette demande de livres sur l'Égypte moderne n'ait été faite sous l'inspiration de l'idée de l'entreprise concernant l'Égypte; car comment expliquer autrement l'envoi de la réponse à Leibnitz, que celui-ci avait même gardée parmi ses papiers, et les termes positifs de la note que je viens de citer ?

Revenons au voyage de Boinebourg, dont nous nous sommes écarté un instant. Le mois de janvier avait été désigné pour le voyage de ce diplomate à Paris; cependant, nous l'avons déjà dit, ce voyage n'eut pas lieu. Nous en trouvons la raison dans les documents mêmes relatifs à l'histoire du

projet qui nous occupe. C'est donc ici le lieu de faire mention des pièces que nos recherches dans la bibliothèque d'Hanovre, et particulièrement dans les archives du ministère des affaires étrangères à Paris, nous ont procurées. Le premier de ces documents est la lettre autographe du baron de Boinebourg au roi de France, datée du 20 janvier 1672, dans laquelle il lui recommande le projet de conquête conçu par Leibnitz (toutefois sans nommer l'auteur et sans désigner expressément le pays d'Égypte). Cette pièce est suivie de deux mémoires fort courts, l'un en français, l'autre en latin, qui y sont mentionnés sous la désignation de : *Billet préliminaire cy-joint en français, et en latin*. Ces mémoires n'ont, à la vérité, ni titre, ni date, ni signature; mais ce qui fait reconnaître sans hésitation le véritable auteur, c'est l'écriture de Leibnitz lui-même, qui doit frapper les regards de quiconque a eu entre les mains des autographes de cet écrivain. Or, ces trois pièces inédites suffiront pour faire envisager notre sujet sous un nouveau point de vue. D'abord il est à remarquer que le mémoire latin se trouve, en quelque sorte, en contradiction avec le mémoire français qui le précède. Dans celui-ci, l'auteur tâche, par une foule de raisons, de détourner le roi de faire la guerre aux Hollandais, en lui représentant l'avantage, et même la nécessité, d'entreprendre sur-le-champ, c'est-à-dire, avant la rupture de la paix avec cette république, la conquête de l'Égypte. Voilà ce que nous devions nous attendre à trouver, d'après l'extrait du mémoire de Leibnitz, publié par Mangourit, aussi bien que par le mémoire original lui-même, copié par ordre du général Mortier, à Hanovre, et retrouvé dernièrement à la bibliothèque de l'Institut. Maintenant, quel est le but de l'auteur du mémoire

latin faisant partie de la négociation entamée par le baron de Boinebourg, en janvier 1671 ? Est-ce encore d'empêcher la guerre contre les Provinces-Unies et de conserver la paix ? Non. L'auteur a au contraire renoncé à ce but ; il y convient de s'être désabusé des suppositions contenues dans les articles de son mémoire français ci-joint, et de ne plus croire à la possibilité de prévenir une guerre irrévocablement arrêtée. Cependant il n'a pas renoncé au fond du projet, et il désire toujours que les Français entreprennent la conquête de l'Égypte. Il veut que cette expédition se fasse immédiatement après la paix, dont il espère la conclusion avant la fin de la belle saison. Voilà en deux mots la substance du mémoire latin, que nous allons donner tout à l'heure, ainsi que les autres pièces justificatives retrouvées.

Un second point, qui est encore d'une grande importance, c'est l'offre que fait le baron de Boinebourg, dans sa lettre au roi, d'envoyer Leibnitz à la cour de France pour qu'il puisse s'expliquer dans une conférence. Enfin, ce qui est essentiel pour la critique, c'est que Leibnitz n'a point adressé à Louis XIV son grand mémoire sur l'expédition en Égypte. Cela résulte non-seulement de la circonstance que ce mémoire ne se trouve pas au même endroit que les autres pièces faisant partie de la négociation, mais ressort encore expressément de l'article 18 du mémoire français relatif au grand mémoire, qui est ainsi conçu :

« L'auteur peut ajouter plus de particularités de la dernière conséquence, mais lesquelles ne peuvent être mises *dans ce petit billet*. Il espère l'occasion et le loisir *de s'étendre plus amplement* sur cette matière, si Sa Majesté le veut et le commande. »

Je m'attacherai avant tout à mettre dans toute sa lumière ce dernier point, en prouvant que c'est un fait à considérer indépendamment des circonstances, et particulièrement du changement de projet, ainsi que du voyage de Leibnitz en France, quoique ces circonstances servent à confirmer les résultats tirés des documents eux-mêmes.

Remontons donc à une pièce connue depuis longtemps par l'ouvrage déjà cité de Mangourit, qui parut en 1805, pièce qui y porte le faux titre de « *Lettre de Leibnitz à M. Arnaud de Pomponne, ministre des affaires étrangères, sous la date de janvier 1672,* » imprimée sur une minute de la main de Leibnitz. Ce n'était que la minute d'une lettre de Boinebourg adressée à Louis XIV, composée par Leibnitz au nom de son ami. Au premier abord on serait tenté de supposer que cette minute correspond littéralement, ou peut-être avec des changements peu essentiels, à l'original de cette lettre écrite de la main de Boinebourg, et retrouvée aux archives; que ces deux pièces n'en font par conséquent qu'une du reste assez connue. On se fortifierait dans cette supposition en lisant le commencement de la minute et de l'original qui se ressemblent dans les deux lignes que voici : « Votre Majesté me permettra que je lui présente ce petit projet... » Mais en continuant la lecture et en confrontant la minute avec l'original retrouvé aux archives, on remarquera une différence capitale. Pendant que la lettre originale, datée du 20 janvier 1672, se rapporte en même temps aux deux mémoires qui la suivent, en français et en latin, par conséquent au plan *modifié* relativement à la guerre contre la Hollande, modification qui détruit, pour la plus grande partie, les effets du mémoire français, la minute de cette lettre sans date fixe, publiée par

Mangourit, se borne au mémoire français seul, c'est-à-dire au plan originaire, et qui tendait à prévenir la guerre contre la république hollandaise. Nous chercherons plus bas la cause de ce changement. Dans ce moment, il est permis de s'arrêter à ce fait remarquable, que les documents nous ont révélé. Le passage de la minute en question relatif au mémoire français est ainsi conçu : « Puisqu'on est fastidieux par après d'en-
« tendre une chose deux fois... (l'auteur) a voulu en user de
« cette sorte, et ayant expliqué *dans le billet ci-joint les effets*
« *de cette entreprise*, qu'il prétend à démontrer, il a cru être
« placé à propos de découvrir les moyens particuliers, sitôt
« qu'il aurait obtenu une sérieuse réflexion sur ses positions
« préliminaires. » Voilà ce qui est entièrement conforme à l'article 18 du mémoire français dont nous avons donné lecture. Je vais lire maintenant ce passage comme nous le trouvons dans l'original : « Votre Majesté agréera faire quelque ré-
« flexion sur les effets et les fruits de cette entreprise, si avan-
« tageuse à la gloire de son invincible règne, qui sont marqués
« *dans ce billet préliminaire ci-joint, en français et en latin.* »— Il est donc évident que le mémoire français, remplissant une feuille à part, datait d'un temps antérieur à celui où Leibnitz composa son mémoire latin et où Boinebourg écrivit sa lettre au roi, que suivirent les deux mémoires à la fois. Le mémoire français avait donc un rapport immédiat à la première rédaction de la lettre de Boinebourg à Louis XIV; celle-ci et le mémoire français, nous devons les regarder du même point de vue. Tous les deux appartiennent à l'époque où il entraît encore dans le plan de Boinebourg et de Leibnitz de détourner Louis XIV de la guerre contre la Hollande. Nous voilà donc arrivés à l'importante question de savoir si le grand

mémoire de Leibnitz a jamais été remis à Louis XIV. Nous connaissons ce mémoire seulement par la minute de Leibnitz, trouvée après sa mort parmi ses manuscrits, et nous en possédons la copie authentique. Or, l'objet de ce mémoire, c'est le plan originaire ayant pour but de détourner le roi de faire la guerre à la Hollande par la proposition d'une conquête plus brillante. Le mot d'Égypte s'y trouve d'abord à chaque ligne. L'auteur y donne l'histoire détaillée de son projet (§ 2); il démontre ensuite (§ 3) que l'Égypte avait toujours joué un grand rôle dans l'histoire du genre humain (maximi semper in rebus humanis momenti Ægyptus fuit); que l'Égypte avait toujours été facile à conquérir (Ægyptus semper facilis fuit tentanti), etc. De plus, il est dit au commencement (summa, § 1) que cette entreprise pourrait se faire avec une partie des forces préparées pour la guerre contre la Hollande (non nisi *præsentium apparatusum* superfluis gerendum); qu'une guerre européenne serait odieuse (bellum europæum inconsultum. — Quantuli est, verbi gratia, aliquot urbes *ad Rhenum aut in Belgio* capere, et interea sibi ipsi figere metas...). Revenons au mémoire français et à la minute de la lettre de Boinebourg, où ce mémoire est seul mentionné. Pourquoi Boinebourg n'a-t-il pas voulu commencer alors par envoyer le travail de Leibnitz déjà prêt, élaboré avec tant de soin, au lieu d'en faire faire un extrait si court, et général? La réponse nous est donnée par la nature même de cet extrait. En effet, une négociation sérieuse et si importante avait besoin de la plus grande circonspection de la part de celui qui se croyait maître d'un précieux secret d'État. Il était donc naturel de sonder auparavant l'esprit du roi et de son ministre, et d'attendre que le cabinet français se montrât dis-

posé à accueillir une démarche plus décisive. L'exposé que Leibnitz présenta des effets de l'entreprise proposée devait lui servir de préliminaires; c'est ce que Boinebourg entendait sous « le billet préliminaire, » dans sa lettre rédigée avec la prévision de communiquer plus tard le mémoire lui-même, une fois que le roi aurait montré l'envie de mieux connaître le fond et le véritable esprit du projet. En attendant, Boinebourg et Leibnitz supprimaient partout, avec une réserve bien remarquable jusqu'au mot d'Égypte, pour ne pas livrer au hasard leur secret. Le nom de ce pays ne se trouve, ni dans le mémoire français, ni dans le mémoire latin, ni même dans la lettre de Boinebourg au roi, soit dans l'original, soit dans la minute. Le mot d'Égypte est cependant, comme nous l'avons remarqué plus haut, presque à chaque ligne du grand mémoire de Leibnitz. C'est là une observation qui se rapporte également au plan de Boinebourg, et avant et après le changement que nous avons fait connaître. Nous venons de considérer les conditions sous lesquelles Boinebourg et Leibnitz auraient voulu communiquer le grand mémoire avant ce changement, ce qui veut dire dans un moment où ce mémoire aurait pu être de quelque usage, puisqu'il contenait le développement du plan originaire. Maintenant, les pièces trouvées aux archives des affaires étrangères nous démontrent qu'on avait renoncé à Mayence au premier plan. Le grand mémoire ayant perdu sa vraie destination, devint inutile; il en fut de même de l'exposé français, court extrait de ce mémoire. Cependant, comme l'explication du secret ne se trouvait que dans le grand mémoire, et que le petit mémoire français pouvait du moins servir de point de départ pour y rattacher le plan de Leibnitz après la modification

qu'il avait éprouvée, on le gardait; on ajouta un deuxième mémoire, c'est le mémoire latin, contenant le changement apporté au projet primitif; enfin Boinebourg modifia la lettre adressée à Louis XIV d'après ces circonstances. A la vérité, l'article 18 du mémoire français semblait encore promettre le grand mémoire en question; mais cet article avait perdu sa force, une fois que le projet avait essentiellement changé. Leibnitz avait renoncé pour jamais à présenter au roi ce fameux mémoire devenu complètement inutile; et sans la minute conservée à la bibliothèque d'Hanovre, minute où ont puisé Mangourit et l'auteur de l'extrait anglais, minute dont la copie a été envoyée plus tard en France par le général Mortier, l'existence de ce travail serait peut-être restée secrète jusqu'à nos jours. Ceux qui cherchaient auparavant l'original dans les archives et bibliothèques françaises, s'appuyaient, pour la plupart, sur la réponse de M. de Pomponne à M. de Boinebourg, datée du 12 février 1672, publiée par Mangourit, et particulièrement sur le passage suivant:— « J'ai eu l'honneur de rendre compte au roi, non-seulement de vos lettres, *mais des mémoires que vous y avez joints*, et qui portent, *en général*, un avis très-grand pour la gloire et l'avantage de Sa Majesté, sans qu'il fasse voir par quels moyens il peut s'exécuter. » C'était une supposition qui tombe à présent après la découverte des véritables mémoires dont M. de Pomponne accuse la réception dans la lettre que nous venons de citer. Nous espérons donc avoir établi le fait, que le fameux mémoire de Leibnitz, adressé à Louis XIV, pour l'engager à la conquête de l'Égypte au lieu d'envahir la Hollande, n'a jamais été remis, ni à Louis XIV, ni à un de ses ministres; fait qui suffira du reste à lui seul pour réfuter

les anciennes insinuations des Anglais contre le premier consul.

Quant à l'offre de Boinebourg, d'envoyer Leibnitz à la cour de France sur l'ordre du roi, elle avait été de même arrêtée avant la modification appliquée au premier projet. Cela résulte d'un passage de la *minute* de la lettre de Boinebourg à Louis XIV, rédigée par Leibnitz : Il (l'auteur) supplie donc que tout soit ménagé fort secrètement, *s'offrant à une conférence personnelle*, comme on l'adressera, dont Votre Majesté aura la bonté de n'être pas mal satisfaite ; » passage qui est répété dans l'original trouvé dans les archives, et aussi dans l'article 19 du mémoire français : « Puisque le secret est l'âme d'un tel projet... l'auteur se réserve de dire la meilleure partie et l'essentiel *en personne*. » L'idée d'accepter une mission si singulière pour un jeune jurisconsulte, semble avoir été suggérée alors à Leibnitz par le baron de Boinebourg, qui y voyait un excellent moyen de charger son ami, à cette occasion, de certaines missions particulières, qu'il avait à remplir à la cour de France. Enfin le désir de satisfaire pleinement ses goûts et ses besoins scientifiques contribua encore puissamment à pousser Leibnitz vers Paris.

Avant de communiquer à nos auditeurs les pièces en question, revenons aux circonstances antérieures à la démarche officielle du baron de Boinebourg, au nom du cabinet de Mayence, auprès de Louis XIV, circonstances qui durent amener un changement imprévu dans le projet de détourner le roi de France de l'idée d'entreprendre une guerre contre la Hollande. Voici le fait, qui au commencement de décembre 1671, dut tout à coup désabuser l'électeur, ainsi que Boi-

nebourg et Leibnitz, de leurs espérances, et donner à leur projet une direction nouvelle. Des documents trouvés dans les archives des affaires étrangères nous apprennent que le sieur Heiss, résident de l'électeur de Trèves à la cour de France (le même dont nous rencontrerons le nom dans la lettre de M. de Pomponne au baron de Boinebourg), arriva à Mayence dans les premiers jours du mois de décembre, chargé d'une mission secrète de Louis XIV. L'électeur de Mayence avait essayé une dernière démarche auprès du roi, pour rentrer dans ses bonnes grâces, qu'il avait perdues par sa faute, en s'opposant depuis plusieurs années aux intérêts de la France et à la politique de Louis XIV. Ce monarque, cédant aux instances de Jean-Philippe, lui envoya le sieur Heiss pour mettre fin à leurs différends, et annoncer en même temps que le roi, fermement résolu à châtier les Hollandais, voulait savoir d'avance quel parti il prendrait dans cette affaire. Cette nouvelle dut nécessairement jeter quelque confusion dans les idées que Boinebourg et Leibnitz poursuivaient sous l'inspiration de l'électeur; car leur projet de conquérir l'Égypte, ayant été conçu dans la prévoyante pensée d'écartier le fléau de la guerre des États européens et particulièrement de la Hollande et de l'Empire alors menacés, devenait illusoire et impossible, aussitôt que le roi avait exprimé sa ferme volonté de ne se laisser détourner par rien de l'accomplissement de ses desseins. Aussi, nous le répétons, le grand mémoire de Leibnitz, tel qu'il avait été primitivement imaginé, devenait inutile. Mais Leibnitz, dominé par cette idée, et toujours sous l'influence de la politique de l'électeur, son souverain, n'abandonna pas son projet, et, songeant à le faire réussir sous une autre forme, il persista à offrir à son

ami de faire à sa place le voyage à Paris. En effet, pour remplir son dessein, il n'avait plus la ressource de composer un mémoire dans le sens des modifications qu'avaient éprouvées ses idées; car le temps lui aurait manqué pour cela, tandis qu'il pensait, avec raison, qu'à Paris, pouvant s'entendre verbalement avec le ministre, il lui serait facile de développer ses plans. C'était dans cette situation qu'on attendit, en février 1672, à Mayence, les effets produits par les mémoires de Leibnitz, envoyés le 20 janvier à Paris.

Nous allons communiquer maintenant les pièces soumises à notre discussion, en commençant par le mémoire français qui forme, en quelque sorte, le nœud de toute la question. (Voir les documents justificatifs, n^{os} I, II, III, IV et V).

Il est à remarquer que la réponse du ministre français fait mention d'une seconde lettre de Boinebourg datée du premier février 1672 et envoyée par M. Verjus, qui n'est pas venue à notre connaissance, mais à laquelle nous ne supposons aucune importance, car la réponse de M. de Pomponne ne porte que sur la lettre jointe aux mémoires de Leibnitz, lettre qui seule nous intéresse ici.

Occupons-nous de la suite de cette négociation, et particulièrement de l'invitation adressée à Leibnitz au nom du roi, de remplir son offre de venir en France pour s'entendre avec le ministre; et pour cela commençons par réfuter les erreurs qui ont été propagées par les écrivains qui nous ont précédé.

C'est un fait reçu par tous les historiens de la vie et des écrits de Leibnitz, que celui-ci se rendit de Mayence à Paris dans l'automne de 1672, avec le fils de M. de Boinebourg, dont il aurait été le gouverneur; d'autres savants font pré-

céder le voyage de Leibnitz par celui de son élève, que le philosophe serait allé rejoindre ensuite, mais toujours dans l'automne de cette année. Il eût été facile depuis longtemps de s'assurer de la fausseté de ces assertions, en prenant connaissance d'une lettre de Boinebourg à son ami Conring, lettre insérée dans la collection de Gruber, qui nous a déjà servi à éclaircir divers points de notre sujet. Dans cet écrit, daté de Mayence, le 9 août 1672, il est dit que lui, Boinebourg, allait retirer son fils *unique* de l'école du célèbre Boeiler à Strasbourg pour l'envoyer à Paris. De plus, Gruber ajoute en note que ce jeune homme partit en novembre, pour rejoindre Leibnitz qui y avait été envoyé par Boinebourg au mois de mars (*quorsum mense Martio Leibnitium jam ablegaverat*). Ce commentateur avait puisé cette exacte connaissance des faits concernant la date du voyage de Leibnitz à Paris, dans ses propres papiers; cependant il ne nous sera d'aucune utilité pour remplir la lacune que laissent ces faits et ces motifs, dont il démontre la fausseté. Heureusement nous n'en avons pas besoin. Voici deux lettres inédites de Boinebourg à M. de Pomponne, datées de Mayence du 4 et du 19 mars 1672, qui contiennent tous les renseignements nécessaires sur la suite de cette négociation curieuse. Nous avons copié l'une aux archives des affaires étrangères et l'autre à la bibliothèque de Hanovre; celle-ci a un intérêt tout particulier, étant la lettre de créance de Leibnitz, pour se présenter, dès qu'il arriverait à Saint-Germain, au ministre des affaires étrangères. (Voir les numéros VI et VII.)

Voilà donc Leibnitz vers la fin du mois de mars arrivé à Paris. C'est dans cette ville que le philosophe diplomate devait poursuivre le plan favori de son maître, l'électeur de

Mayence, et tout à cette époque paraissait contribuer à le faire réussir. Car le commencement de la guerre était favorable en tous points à Louis XIV. Aussi Jean-Philippe espérait-il de plus en plus, qu'une fois la guerre contre la Hollande terminée, il verrait se réaliser son projet de conquête de l'Égypte par les Français, projet qui n'était pour lui que le commencement d'une guerre sainte, dont il avait formé le plan. C'est ce que prouvent les dépêches adressées de Mayence au roi par le marquis de Feuquières, son envoyé extraordinaire près des cours d'Allemagne, des 4, 8 et 9 juin 1672, qui se trouvent dans les archives du ministère des affaires étrangères. Nous en reproduirons les extraits que voici (voir les documents n° VI).

Nous donnons enfin la réponse de M. de Pomponne à ces dépêches, datée du camp de Doesbourg le 21 juin 1672. Cette réponse consiste en deux mots seulement. Mais la grande importance de ces deux mots s'attache particulièrement au caractère assez connu de cet homme d'Etat si célèbre, qui n'allait pas toujours au-devant de l'ambition de son maître. Il s'exprime ainsi qu'il suit : « Je ne vous dis rien sur les projets d'une guerre sainte; mais vous savez qu'ils ont cessé d'être à la mode depuis saint Louis. »

Ainsi fut rejetée une idée dont l'exécution semblait être dans la destinée de la France.

Nous laisserons nos auditeurs tirer eux-mêmes les conclusions, fort simples d'ailleurs, que présente cette lettre. La mort de Jean-Philippe, qui arriva peu de temps après (12 février 1673), rendit nulles toutes les chances de succès que pouvait avoir l'entreprise; c'était lui qui en était l'âme; une fois mort, Leibnitz se trouvait sans protecteur pour la faire

réussir, car Boinebourg avait précédé son maître dans la tombe (décembre 1672). Cependant il était si fortement attaché à cette pensée, qu'il fit à son retour d'Angleterre, presque immédiatement après la mort de Jean-Philippe, une tentative auprès du duc de Hanovre, Jean-Frédéric, pour l'engager à soutenir sa proposition auprès de Louis XIV. La lettre qui contient cette demande, datée du 26 mars 1673, fait partie du premier volume des œuvres allemandes de Leibnitz; lettre qui jettera beaucoup de lumière sur la partie critique et philosophique de notre question. Cet effort en faveur de ce plan fut le dernier, autant que je sache, que le philosophe ait jamais tenté. Cependant cette idée plut toujours à son esprit, et nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée à son ami Job Ludolf, résident de Saxe à Francfort-sur-le-Mein, célèbre orientaliste. Cette lettre est d'autant plus précieuse, qu'elle est la seule de toute la correspondance connue de Leibnitz, où l'on trouve un pareil aveu sur ce sujet; en outre, elle fut écrite à une époque où Leibnitz jouissait de toute l'estime due à son génie, et pouvait donc mieux que personne porter un jugement sur un projet dans lequel il avait joué un si grand rôle. La confiance entière avec laquelle il découvre à son ami ce secret de sa vie, est facile à concevoir, car Ludolf lui-même avait pensé à la conquête de l'Égypte, mais par une autre voie; ensuite la situation des affaires de l'époque pouvait donner lieu à des réflexions sur ce sujet. C'était le moment où les Turcs venaient d'être battus à Mohacz (1686); Ludolf avait composé sur cet événement une brochure, qui parut plus tard sous le titre de : *Libellus de bello turcico feliciter conficiendo*, et il l'avait envoyée à Leibnitz pour qu'il l'examinât. Leibnitz, après quelques

considérations générales sur cet écrit, se reporte au temps de sa jeunesse, et sans autre transition, parle en ces termes à son ami (1) :

« Joannes Philippus, Elector *Moguntinus*; me, hortatu
 « *Boineburgii*, *scriptis rationes complecti* jusso, id agitabat,
 « ut Gallis persuaderet arma expedire in *Ægyptum*, *Ludovico*
 « *Sancto*, sed imparibus viribus, olim frustra petitam,
 « dum Cæsar et Poloni a sua parte incumberent hosti. Sed
 « Galli propiora cogitantes talia spernebant, quæ nunc
 « fortasse probarent, si parvis auctoritatis suasor accederet :
 « imo, credo, per se agent, si appareat imminere imperii
 « *Ottomanni* ruinam, et nobilissimas provincias volenti
 « prædam paratam esse. Memini tunc me versus quosdam
 « edere, quibus per occasionem rem obiter attigeram, et
 « quibus nunc isti succurrunt, cum de Cæsare locutus essem :

« Alæ Sarmaticæ juxta pedes Hungarus ultro
 « Addit se comitem et spoliis Orientis inardet.
 « Tunc repetens famæ miserabile Græcia bustum
 « Et Constantini redduntur mœnia Christo.
 « Parte alia ventis et dis, *Ludovico*, secundis
 « Immensum invictis internis classibus æquor.
 « Rumpit enim dulces idem tibi nomine somnos
 « Æternam meritis sancti cognomine famam
 « Progenitor, subicitque faces stragesque suorum
 « Flagitat ulcisci et duri vestigia ferri,
 « Brachia quod captiva notis inscripsit acutis,
 « Deleri tandem saraceno sanguine poscit,

(1) Nous nous servons du texte restitué, d'après la minute de Leibnitz, par *Matthei*, dans un programme publié à Francfort en 1820, contenant : *Probe einer neuen Ausgabe des Leibnitz-Ludolfischen Briefwechsel's*.

« Fortibus, atque animis heroibus adjicit iras.
 « Sternuntur Mauri imbelles, fugitivaque frustra
 « Gigeris, et quondam magnæ Carthaginis arces,
 « Et toto accipiens victorem flumine Nilus. »

Arrivés à ce point de la question il nous reste à nous occuper du mémoire original de Leibnitz, dont nous devons la conservation à la faveur des circonstances. Afin de mieux l'apprécier, nous parlerons d'abord de la prétendue lettre de ce philosophe à Louis XIV, écrite en latin, et conservée aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Hanovre, sous le titre de : *De expeditione Ægyptiaca, epistola ad regem Franciæ scripta*. Mangourit en a donné la traduction, convaincu, ce qu'il avoue lui-même, que cette lettre était l'esquisse du grand mémoire que nous venons de mentionner. Cet auteur en aurait parlé du reste avec moins d'enthousiasme, s'il l'avait examinée de plus près. Il aurait dû être frappé du manque entier de liaison entre les divers fragments dont elle se compose; chacun d'eux est sans doute très-intéressant par lui-même, mais il ne se lie ni au précédent, ni au suivant, et le dernier est encore moins satisfaisant que les autres, surtout à le considérer comme la conclusion du tout. Cette lettre, en un mot, semble renvoyer à un ouvrage plus étendu. En effet, si Leibnitz avait jugé à propos de donner à son mémoire la forme d'une lettre adressée au roi de France, qui pût hâter l'issue de la négociation entamée entre les cabinets de Mayence et de Saint-Germain, il est à présumer qu'il aurait préféré le français au latin. Mais dans ce cas il fallait que Leibnitz apposât sa signature au bas de la lettre et qu'il se présentât au roi comme auteur du projet, ce que personne ne supposera même. Observons, en passant, que Leibnitz ne se nomme ni dans la

correspondance officielle entre Boinebourg et M. de Pomponne, ni dans ses propres mémoires; Leibnitz, dix ans plus tard devenu si célèbre, était dans ce moment-là un jeune savant, dont la renommée commençait à peine à franchir les limites de l'Allemagne, et dont le nom ne pouvait servir de recommandation à un projet purement politique. Qu'on se rappelle le passage suivant de la lettre du ministre français : — « Dans une proposition d'autant d'étendue, et qui promet « de si grandes choses, Sa Majesté considère *particulièrement* « l'opinion que *vous* en avez, etc. »

Ainsi que nous l'avons dit, cette prétendue lettre latine de Leibnitz à Louis XIV nous renvoie à un mémoire plus considérable, dont nous possédons, à ce qu'il paraît, la copie authentique sous le titre de : « *Consilium Ægyptiacum.* » Cette copie est des plus précieuses et des plus curieuses, d'abord à titre de souvenir comme ayant appartenu à Napoléon, et puis à cause du soin consciencieux avec lequel elle a été faite et corrigée en beaucoup d'endroits par une main savante. Ce manuscrit est beaucoup plus considérable que le précédent et satisfait également plus que lui. Le texte en a été divisé en sections et chapitres par un employé à la bibliothèque d'Hanovre, M. Matthei, encore auteur de la table des matières latine qui se trouve au commencement. Par une conséquence toute naturelle, cette table des matières ne nous servira en rien pour juger du texte. Elle diffère presque entièrement de la table analytique faite par Leibnitz lui-même, que nous connaissons depuis longtemps par la traduction de Mangourit. En consultant cette dernière, on s'attendrait à trouver un mémoire plus étendu, et particulièrement d'une plus haute portée politique que celui qui a été remis au chef de l'armée fran-

çaise à Hanovre. Cependant les termes de M. l'eder nous apprennent que cette copie-là avait été faite sur le manuscrit autographe de Leibnitz par ordre du gouvernement du Hanovre, plusieurs années avant la conquête de ce pays par les Français. C'était enlin ce manuscrit que Mangourit a remarqué pendant son séjour à Hanovre, *outré le cahier* contenant la prétendue lettre latine de Leibnitz au roi, et qu'il était tenté, dit-il, de transcrire, si le général Mortier n'avait pas déjà ordonné de le copier.

Il ne s'agit plus maintenant que de savoir si ces deux manuscrits ne font qu'un ou bien s'ils sont indépendants l'un de l'autre. La copie que j'ai prise moi-même à Hanovre de l'original de la prétendue lettre latine de Leibnitz à Louis XIV, et que je me permets de présenter à l'Académie en même temps que la copie du manuscrit retrouvé dernièrement à la bibliothèque de l'Institut, m'a fourni l'occasion de collationner les deux manuscrits et d'arriver à un résultat presque inattendu. C'est que ces manuscrits, bien loin d'être identiques, sont au contraire tout-à fait indépendants l'un de l'autre; que si le fond des idées en est le même, la forme diffère essentiellement; en sorte que, à l'exception de quelques phrases qui se trouvent également dans ces deux écrits, pas une page de l'un ne correspond à l'autre. Ce sont deux mémoires sur le même sujet, se suppléant l'un à l'autre; dans tous les deux la question roule sur les avantages d'une conquête de l'Égypte, destinée à détourner Louis XIV de l'invasion de la Hollande, que ce monarque projetait alors.

Reste à savoir si le mémoire retrouvé à la bibliothèque de l'Institut, considéré en lui-même, forme un ouvrage complet et achevé. Ici un excellent moyen nous est offert, pour faire

un grand pas vers la solution de ces problèmes; nous le trouvons dans l'extrait du mémoire de Leibnitz publié à Londres en 1803, par ordre du gouvernement anglais; petite brochure excessivement rare et que nous ne connaissons que par la traduction allemande faite par M. de Archenholz dans le recueil périodique intitulé: *Minerva*, de l'an 1804, vol. I. Nous avons collationné cet extrait non-seulement sur le mémoire remis au général Mortier, mais encore sur les fragments traduits et publiés par Mangourit; et nous avons trouvé que cet extrait a été fait à l'aide de ces deux manuscrits, mais que le plus grand d'entre eux en a fourni le fond essentiel. Cependant, pour l'auteur anglais, ces deux mémoires semblaient ne former qu'un; du moins il n'en mentionne qu'un dans la préface. Donc il n'existait pas dans la bibliothèque d'Hanovre deux manuscrits complets et rangés à part, c'est-à-dire deux diverses rédactions du même ouvrage faites par l'auteur, mais un seul ouvrage, refondu en partie. A présent, pour nous arrêter au manuscrit précieux retrouvé à Paris, cet ouvrage forme-t-il un écrit complet, achevé, *omnibus numeris absolutum*? Si nous osions émettre notre sentiment, résultat d'un examen consciencieux, nous nous prononcerions pour la négative. Pour prouver cet avis, il faudrait que cet écrit fût déjà entre les mains des savants auxquels je soumettrais mon jugement. En attendant, je m'en rapporterai à un exposé manuscrit sur ces papiers laissés par Leibnitz, fait par l'ancien bibliothécaire de Hanovre, *Jung*, en 1798. C'était l'époque mémorable où l'expédition d'une armée française en Égypte, commandée par le général Bonaparte, attirait l'attention du gouvernement anglais sur ce sujet, et particulièrement sur ce manuscrit de Leibnitz, dont l'existence à la bibliothèque d'Ha-

novre était connue en Allemagne longtemps avant 1798. A l'aide de ce rapport, nous pourrions raconter son histoire jusqu'au moment où il fut tiré pour la première fois de la poussière de la bibliothèque. Ce savant bibliothécaire ne trouvait presque pas de parole capable d'exprimer ses regrets du triste état des papiers de Leibnitz sur l'Égypte, et de la confusion qui y régnait, confusion qui rendrait impossible au critique le plus habile de rétablir la forme originale de ce mémoire. Nous voyons en effet qu'on se trouvait dans l'obligation de faire deux parties de ces manuscrits, en donnant à l'une le titre de : « *Epistola ad regem Franciæ, de Expeditione Ægyptiaca* », et à l'autre le titre de : « *Consilium Ægyptiacum*. » Du reste, des lacunes sans nombre se montraient aux yeux du savant rapporteur, M. Jung. Nous arrivons ainsi à conclure que, si les documents trouvés aux archives de Paris nous servent à démontrer que le mémoire de Leibnitz n'a jamais été envoyé à Paris, à titre de pièce relative à la négociation en janvier 1672, ils nous apprennent en outre par quel motif, bien loin d'être parvenu en France, il n'a pas même été achevé par son auteur. Leibnitz aurait achevé son travail sans l'arrivée de M. Heiss à Mayence, envoyé par Louis XIV au mois de décembre 1671, arrivée qui rendit inutiles tous ses efforts antérieurs. Il doit être considéré que le projet d'invasion de l'Égypte par Louis XIV ne fut jamais capable, même à la fin de l'an 1671, de captiver seul l'attention de ce génie universel. Il était d'abord occupé en qualité de conseiller auprès du suprême tribunal de Mayence ; il nourrissait à cette époque des projets propres à servir l'intention que l'électeur et Boinebourg avaient d'amener la réconciliation des différents partis de l'Église chrétienne en Europe ; nous savons même

que Boinebourg avait envoyé un travail de Leibnitz à ce sujet, à l'illustre Antoine Arnaud, à Paris, par l'entremise du chargé d'affaires de Mayence près la cour de France, M. du Fresne, qui dans sa réponse à Boinebourg, datée de Paris le 27 novembre 1671, s'en explique d'une manière trop intéressante et trop curieuse pour ne pas être digne d'être citée ici : — Si M. Arnaud n'avait point fait un petit voyage à la campagne, je n'attendrais pas jusques à l'ordinaire suivant à faire savoir ses sentiments à Votre Excellence touchant les pensées *de ce merveilleux Saxon*, qu'elle m'a adressées pour les lui présenter. C'est un prodige d'esprit à étonner les autres. » — M. du Fresne aurait été encore plus frappé de ce « prodige d'esprit » s'il avait eu connaissance du vaste projet qui occupait Leibnitz presqu'en même temps.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU MÉMOIRE SUR LE PROJET D'EXPÉDITION EN ÉGYPTÉ,

PRÉSENTÉ, EN 1672, A LOUIS XIV.

I.

MÉMOIRE FRANÇAIS DE LEIBNITZ.

Il y a une proposition dont l'auteur prétend faire voir clairement qu'une certaine entreprise,

(1) [laquelle pourra être achevée en un an infailliblement, sans interruption d'un malheur tout à fait extraordinaire, si Sa Majesté a l'intention d'y employer une partie médiocre de ses forces avec un peu de chaleur,]

(2) Ruinera les Hollandais, quoique indirectement, avec plus de sûreté et plus d'efficace que par le plus grand succès qui se puisse raisonnablement attendre d'une guerre ouverte : avec un tel avantage, qu'ils ne pourront ni s'opposer ni venger ; et seraient sans appui et même en haine de leurs alliés, quand ils tâcheraient de s'y opposer ;

(3) Les mettra hors de possession de la plus considérable et la plus profitable partie de leur commerce, dont ils tirent la plus grande partie de leur subsistance, la transférant au bien des sujets de sa Majesté et à ses dispositions ;

(4) Rendra sa Majesté par conséquent, et par la suite de peu de temps, maître de la mer.

(5) En quoi on n'entend par cette proposition des colonies éloignées, ou des Indes, ou de l'Amérique ; où il y a peu à faire maintenant par force et d'une voie directe et par des conseils subits et violents : eu égard à la jalousie non-seulement des Hollandais, mais aussi des Espagnols, des Portugais et des Anglais, dont on toucherait la prunelle d'œil.

(6) Au contraire, cette proposition sera très-agréable à la maison d'Autriche,

(7) Et pourra servir à un bon fonds d'une alliance fort étroite, même à une parfaite union entre ces deux maisons principales de la chrétienté, située sur le véritable intérêt de toutes les deux, bien que la France en ressente de son côté plus d'avantage;

(8) Et sera conforme aux souhaits des Allemands, des Italiens et des Portugais;

(9) Et effacera comme d'un trait toute la haine et tous les soupçons conçus ou débités par quelques ignorants ou malicieux ;

(10) Et fera la France l'école militaire de l'Europe, et le théâtre où les plus grands génies et les plus illustres du siècle en toutes sortes de professions et arts civils et militaires pourront et voudront jouer leur personnage ;

(11) Et lui donnera par une conséquence indubitable la direction universelle des affaires et l'arbitrage entre tous les princes et toutes les républiques, et attachera les familles illustres partout à ses intérêts.

(12) De plus, le tout se pourra faire avec ces préparatifs d'à présent, même par la partie la plus superflue, qu'on quitterait autrement et licencierait apparemment en cas d'une paix prochaine avec qui que ce soit, etc.

(13) Et ainsi cette entreprise sera parallèle à la ligne présente des desseins autant qu'on en peut connaître : et elle semblera préméditée depuis longtemps, conformément aux dépens derniers, qui y seront si propres qu'on les tiendra quasi destinés dès le commencement à cette visée.

(14) Et pour cela, quand l'intention éclatera à l'improviste, elle étonnera tout le monde par surprise, et l'admiration sur la conduite secrète de sa Majesté à gouverner si bien l'affaire d'une si vaste conséquence.

(15) Et confirmera par l'événement le jugement honorable de ceux qui, ne croyant pas encore tout à fait résolue la guerre contre la Hollande, même par le motif qu'elle est crue et publiée partout, ont raison d'appeler les conseils de sa Majesté le miracle du secret.

(16) Et ouvrira le chemin à sa Majesté et à sa postérité qu'elle tient la même route ; aux espérances les plus souveraines et les plus héroïques et les plus dignes d'être souhaitées avec raison du plus grand monarque du siècle ;

(17) Et sera de l'intérêt perpétuel du genre humain , et ainsi la source d'une gloire immortelle à l'avenir à l'égal des plus grands héros.

(18) L'auteur peut ajouter plus de particularités de la dernière conséquence , mais lesquelles ne peuvent pas être mises dans ce petit billet. Il espère l'occasion et le loisir de s'étendre plus amplement sur cette matière , si sa Majesté le veut et le commande.

(19) Et puisque le secret est l'âme d'un tel projet , dont l'exécution doit éclater en foudre , l'auteur se réserve de dire la meilleure partie et l'essentiel même en personne. Car si les Hollandais ou ceux qui tiennent leur parti en seraient tant soit peu informés et avertis , ils en ôteraient aisément toute l'espérance de réussir pour jamais : ce qui leur sera impossible après le commencement de l'exécution , et sitôt qu'on aura mis la main à l'œuvre.

(20) La facilité est si grande et si visible , qu'au pis-aller , contre toute vraisemblance , néanmoins une considérable partie doit réussir sans qu'on eût à craindre de la perdre par après à perpétuité.

(21) Et la sûreté en est si extraordinaire , que si tout allait en fumée , ce qui ne peut être appréhendé avec raison , néanmoins la retraite serait tout ouverte , et la liberté tout entière de cesser et rompre le fil tous les jours sans aucune diminution de l'autorité ni de la puissance de sa Majesté.

(22) Enfin , l'auteur conclut que l'année première est la meilleure , et qu'on a toutes les raisons du monde à craindre qu'en différant un peu trop , on perdra la plus belle occasion , sans en pouvoir rien retenir , sinon le souvenir plein de regret de ce qu'on aurait pu faire.

II.

Lettre du baron de Boinebourg à Louis XIV, d'après la minute de la main de Leibnitz.

(Voir Mangourit, *Voyage*, etc., pag. 199—202.)

Votre Majesté me permettra que je lui présente ce petit projet, qu'elle, quoiqu'il n'y ait pas d'abord assez d'apparence, ne dédaignera pas de considérer selon l'importance du sujet qui y est traité pour le bien de son service; dont l'auteur, homme de quelques qualités considérables (1), est si passionné, qu'il croit elle presque seule en notre temps assez généreuse et assez puissante à entreprendre heureusement quelque grande chose pour la félicité du genre humain; et pour cela il a aussi trouvé que personne n'est plus capable à entendre avec effet à sa proposition.

Il confesse pourtant lui-même qu'elle paraisse d'abord un peu chimérique, et sur cela il a balancé longtenips s'il devrait prendre la hardiesse de la proposer. Mais n'ayant été expliqué *difficilement* (naïvement) (2) la pensée, quoique je ne sois pas accoutumé autrement à me mêler des propositions de *cette nature* (cette sorte), j'ai néanmoins trouvé l'affaire digne au moins d'être considérée avec attention, principalement puisqu'il a montré que quelques grands princes et ministres du temps passé ont eu ce dessein maintenant oblitéré; mais qui n'ont pu venir à bout, ni même commencer, à cause de quelques empêchements bien connus: la Providence l'ayant réservé tout entier à votre Majesté.

J'ai donc lui conseillé de ne tarder plus, ni de laisser passer ce moment des affaires qui semble être opportun; mais, comme il a eu l'appréhension de consumer mal à propos la grâce de la nouveauté et de perdre peut-être l'espérance du succès pour jamais, par la première mauvaise

(1) Leibnitz a interliné ainsi: *Potest omitti ut libet.*

(2) La copie envoyée par le général Mortier porte: *naïvement* (distiuctement).

rencontre, puisqu'on est fastidieux par après d'entendre une chose deux fois, l'ayant déjà rejetée ou négligée à cause de quelques conjectures au commencement peu favorables, il a voulu en user de cette sorte, et ayant expliqué dans le billet ci-joint les effets de cette entreprise, qu'il prétend à démontrer, il a cru être plus à propos de découvrir les moyens particuliers, sitôt qu'il aurait obtenu une sérieuse réflexion sur ses positions préliminaires.

Il ajoute qu'il a craign les accidents, tant à la poste qu'à la cour, auxquels sont exposées les lettres, principalement dont on fait peu d'état d'abord, ou qui sont trop étendues, comme il serait nécessaire en s'expliquant entièrement, et que quelques-uns, en ayant la moindre odeur, pourront fermer le chemin en un moment.

Il supplie donc que tout soit ménagé fort secrètement, s'offrant à une conférence personnelle, comme on l'adressera, dont votre Majesté aura la bonté de n'être pas mal satisfait.

J'attendrai ses ordres sur ce propos, étant persuadé qu'il est très-avantageux à la gloire de votre Majesté comme au principal but de tous mes souhaits, que je suis avec un profond respect et avec une véritable soumission, de votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

(Il n'y a pas de signature.)

Janvier 1672.

III.

Lettre de Boinebourg à Louis XIV, d'après l'original, aux archives des affaires étrangères, à Paris.

SIRE,

Votre Majesté me permettra que je lui présente ce petit projet qu'elle, quoiqu'il paraisse un peu extravagant, ne dédaignera pas de regarder selon l'importance du sujet qu'il traite pour le bien de votre service. L'au-

teur, dont la capacité mérite beaucoup d'approbation, croit avec raison que votre Majesté se sente assez de forces pour entreprendre cet ouvrage, qui par la Providence (eu égard des temps passés quand d'autres y ont songé, n'en pouvant venir à bout) semble être réservé tout entier à votre Majesté. Je lui en laisse la décision, sachant que votre Majesté, si elle veut, trouvera bien de la facilité d'y réussir effectivement, même nonobstant les conjonctures présentes, dont après Dieu elle est le maître. Votre Majesté agréera donc faire quelque réflexion sur les effets et les fruits de cette entreprise, si avantageuse à la gloire de son invincible règne, qui sont marqués dans ce billet préliminaire ci-joint, en français et en latin, et de m'ordonner où elle veut qu'on luy ou à son député, représente en détail la véritable réalité de l'affaire même et les propres moyens de l'effectuer. Cependant l'auteur est prêt à une conférence personnelle dont votre Majesté aura la bonté de n'être pas mal satisfaisante. J'en attends ses ordres, et je suis avec un zèle très-respectueux et une véritable fidélité,

Sire,

De votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. C. BARON DE BOINEBOURG.

Mayence, ce 10 janv. 1672.

IV.

MÉMOIRE DE LEIBNITZ.

Expositum est nuper, esse certum quoddam expeditionis genus, quod a rege Christianissimo mediocri virium parte intra anni spatium confici possit, quod præsentibus consiliis apparatusque mire consentaneum sit, ut videri possit diu præmeditatum; quod Hollandos etiam sine bello det in ruinam; quod eos ita ut nec movere se contra possint, dejiciat possessione nobilissimæ commerciorum partis, quam in Franciam transferat;

quod regem christianissimum reddat dominum maris, quod ei conferat arbitrium directionemque rerum: denique quod tutum sit, a quo etiam incepto desistere possit cum velit, sine potentiæ, sine auctoritatis jactura.

Ex eo tempore erupit manifestus de quo tunc etiam dubitari poterat, certum esse regi Christianissimo, Fœderatos Ordines bello petere et uti conjunctionibus rerum tam præclaris, ac terra marique hinc ex Anglia propensa, illinc ab ipso Rheno in eos ciere arma.

Fateor, tunc cum scriberentur litteræ priores nondum omnino Angliæ inclinationem ad fœdus etiam offensivum cum Francia ineundum apparuisse.

Nunc ergo, posito in Hollandos bello, addendum est :

Cum finis ejus sit humiliatio aliqua insolentis erga ipsos reges cœtus mercatorum, qui se in custodem quietis publicæ et pacis arbitrum propria auctoritate erexerat, et leges principibus præscribebat, et omnibus siccis asylum præbet et monopolium per orbem exercet :

Et finem illum, Anglia accedente pauperisque principibus vicinis conspirantibus, ac cætera Europa sedente spectatrice, assequi regem Christianissimum posse, valde verisimile sit.

Sequitur, bellum hollandicum non fore diuturnum, aut certe non fore diuturnius, quam rex Christianissimus velit.

Nam si humiliationem eorum quærit, habebit certe; si ruinam, per bellum apertum, nec tam subito rem conficiet, sed nec tam certo; excitabit enim æmulum patientiam eousque non duraturam.

Potest ergo rex Christianissimus eo, ut sic dicam, momento, quo pacem cum Hollandis facit, in illam supradictam expeditionem transferre vires, mira sapientiæ fama in ordinandis tam præclare occasionibus.

Ita absolvet hoc stratagemate, hoc aliquo ictu, id quod solo in ipsos bello non perfici facile poterit: Hollandicorum commerciorum finem; cum tunc eo jam eos redegerit, ut durante illa expeditione nihil ab illis oppositum sit metuendum.

Et quod consideratu dignissimum est, non cogetur dimittere militem, exarmare se rursus, aut si retineat exercitum classemque in præsentī statu, immanes impensas sedendo consumere.

Sed novam statim gloriæ et exercendorum armorum et augendæ et in

fastigium certe ingens, supra quam ante rem intellectam credi potest, attollendæ potentiæ habebit materiam.

Unum adjiciendum est, optandum fuisse, ut hoc anno potuisset expeditio illa suscipi. Sunt enim conjunctiones quædam occasionum mire faventes, quarum pars videtur præteritura, nisi expressa cura in eam impensa conservetur.

Poterit tamen rex Christianissimus efficere non difficili opera, nunc maximo omnium ac Cæsaris, Imperii Italiæque potissimum, approbatione et applausu, ut idem rerum in iis locis status duret in annum sequentem, qui si res sibi relinquuntur, mutabitur.

Et hoc quoque inter cæteras rationes habendum est, cur, si non expeditionem ipsam, saltem consiliorum instructionem ac præparationem jam nunc incipere, rationis esse videatur.

Posset fortasse durante ipso hollandico bello etiam illud agi; sed non æque certa spe successus: quia communicatio cum Anglia necessaria foret, quæ non videtur tempestiva, nisi rex Anglicanarum intentionum sit omnino securus.

V.

Réponse d'Arnaud de Pomponne au baron de Boinebourg.

A Saint-Germain, le 12 février 1672.

MONSIEUR,

J'avais déjà reçu par le sieur Heis les lettres qu'il vous a plu de m'écrire. M. Verjus m'a envoyé depuis celle du premier de ce mois. Toutes m'obligent à vous témoigner combien je suis sensible à vos civilités, et combien je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer de l'estime que j'avais conçue depuis longtemps pour votre mérite, et dont je suis bien aise de vous faire paraître moi-même la vérité. J'ai eu l'honneur de rendre compte au roi, non-seulement de vos lettres, mais des

mémoires que vous y avez joints , et qui portent en général un avis très-grand pour la gloire et l'avantage de sa Majesté , sans qu'ils fassent voir par quels moyens il peut s'exécuter. Comme l'auteur s'est réservé (ainsi que vous le marquez) de s'en pouvoir déclarer lui-même , sa Majesté verra volontiers les ouvertures qu'il aurait à faire , soit qu'il veuille venir ici pour s'en expliquer , soit qu'il le veuille faire par telle autre voie que vous jugeriez à propos. Dans une proposition d'autant d'étendue , et qui promet de si grandes choses , sa Majesté considère particulièrement l'opinion que vous en avez , par la connaissance qu'elle a de votre discernement et de vos lumières. Croyez-moi , s'il vous plaît , avec vérité ,

Monsieur ,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur ,

ARNAUD DE POMPONNE.

VI.

Réponse de Boinebourg à M. de Pomponne.

Mayence, 4 mars 72, à grande hâte.

MONSEIGNEUR ,

J'ai reçu , par M. l'abbé de Gravel , la lettre dont vous avez bien voulu me favoriser , et suis sur le point de trouver moyen d'envoyer l'auteur en question à la cour. Je lui fournirai les deniers , et tout ce que je puis pour le faire venir au plus tôt. J'espère que le roi aura agréable ce que j'ai la hardiesse d'entreprendre en cela pour son service , et que sa Majesté agréera mon zèle de me conserver l'honneur de la grâce et bienveillance royale et le bien de sa protection. Je vous supplie de me répondre seulement un mot , afin que je sache si celle-ci est bien arrivée. Je suis avec respect et avec vérité ,

Monseigneur ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur ,

J. C. BARON DE BOINEBOURG.

M. de Pomponne , à la cour.

VII.

LETTRE DE CRÉANCE DE LEIBNITZ.

Le baron de Boinebourg à M. de Pomponne.

A Mayence, le 18 mars 1672.

MONSIEUR ,

Voilà celui que le roi a demandé par celle qu'il vous a plu de m'écrire. C'est un homme qui , quoique l'apparence n'y soit pas , pourra fort bien effectuer ce qu'il promet , et dont je voudrais que les bonnes qualités fussent uniquement appliquées au service de sa Majesté pendant son séjour auprès de vous. Je vous supplie de lui prêter le bien de votre protection et votre faveur , et de permettre incessamment qu'il s'explique avec vous ou avec celui que le roi commandera , le sujet nommé étant prêt de répondre de plus au plus à tout ce qu'on en trouvera soumis à des difficultés , qui semblent au commencement un peu surprenantes et quasi insurmontables. La plupart et le fond et le sort de l'affaire consistent dans le dernier secret et dans une mûre considération des circonstances essentielles , laquelle soit par pièces bientôt achevée , sans quoi la chose paraît sujette aux intrigues du temps. Vous apprécierez donc mes instances , par lesquelles je vous prie de prendre un soin très-particulier que cet homme soit entretenu sans bruit et sans sa discommodité , pour songer seulement à son fait , et qu'on lui rende les avances qu'il a reçues ici pour son voyage à Paris. Il est seul avec un valet , n'a rien de son chef qu'il puisse contribuer , sinon son étude , sa fidélité et son application , qu'il employera parfaitement à l'exécution des ordres de sa Majesté. Je m'en remets à votre disposition , et vous assure de nouveau qu'il n'y a pas de personne qui soit autant que je le suis ,

Monsieur ,

Votre très-obeïssant , très-humble et très-zélé serviteur ,

J. C. BARON DE BOINEBOURG.

VIII.

*Extraits des dépêches du marquis de Feuquières, de Mayence,
adressées au roi.*

Le 4 juin 1672.

M. l'électeur dit, Sire, que si votre Majesté n'a entrepris la guerre que pour châtier les Hollandais, ils le sont bientôt suffisamment par leur dépense, par la ruine de leur pays et par la perte de quelques places; et qu'un roi très-chrétien et très-sage ne doit pas pousser plus avant son ressentiment contre un État qui se fait passer aujourd'hui pour un boulevard de la liberté commune. Que la continuation d'une guerre de si grande dépense, dont il ne peut arriver autre avantage à sa Majesté que celui de ruiner les autres, deviendrait aisément suspecte à toute l'Europe, qu'on a déjà commencé d'alarmer par cette excessive puissance et par cette facilité avec laquelle votre Majesté l'emploie et l'entretient. Et qu'enfin, Sire, les envieux de la gloire de votre Majesté se prévalent déjà contre elle-même et de son humeur guerrière, et de toutes les autres qualités extraordinaires qui sont en sa personne.

Que pour le présent votre Majesté a liberté d'agir, mais que sans parler du propre poids de votre grande armée dans un pays sec et sans pénétrer dans les parties intérieures du royaume, il peut arriver des révolutions dangereuses dans la fin de la campagne. L'Empereur peut se débarrasser des Turcs, qui vont avoir les Moscovites sur les bras en faveur des Polonais. On ne sait pas ce qui peut arriver des Anglais; mais on croit bien qu'ils n'agissent, aussi bien que les Suédois, qu'aux dépens de votre Majesté, ce qui par conséquent épuisera ses finances.

Il dit de plus, Sire, que Brandebourg avec Hesse, quelque duc de Brunswick et celui de Saxe pourraient commencer le branle; et qu'encore que Danemark paraisse mal content des Hollandais et satisfait de votre Majesté, néanmoins il ne s'y faut pas tout à fait fier, à cause de son antipathie contre les Suédois; et que tous ceux-là ensemble agiraient

sous le prétexte de la religion, cependant que les Espagnols auraient le choix de se déclarer ou de faire du pis qu'ils pourraient, sans rien risquer.

Et conclut qu'il croyait servir utilement votre Majesté, en se réservant pour faire, selon sa profession de capelan, des propositions raisonnables, lorsque la justice de votre Majesté sera satisfaite, et cependant qu'il essaiera de divertir tout ce qui vous pourrait nuire, ou en faire seulement démonstration, afin que tout l'honneur vous en demeure. Car il faut que les Hollandais soient à l'amende et se prosternent. Et il est en peine seulement si votre Majesté agréera d'être priée par l'Empereur et par l'Empire ou par ses serviteurs.

Après cela, Sire, il se mit sur un plus digne emploi des armes de votre Majesté. C'est à savoir, contre les infidèles. Il m'en veut communiquer un projet, et j'espère avant partir en pouvoir rendre quelque compte à votre Majesté.

J'ai répondu, Sire, que pour ce qui était des propositions qu'il se réservait de faire, je savais bien aussi qu'en tout temps et en tout lieu tout ce qui viendrait de lui serait toujours favorablement reçu de votre Majesté, mais que ce serait toujours un préalable, de mettre à la raison des brouillons qui ne feraient qu'empêcher les autres.

Dans les autres conversations, Sire, nous avons rebattu et particularisé les mêmes choses à peu près dans le même sens. —

Le 8 juin 1672.

M. l'électeur reçut hier la nouvelle de l'heureux commencement de votre Majesté, dont il témoigne beaucoup de joie, et semble qu'il redouble par l'humiliation des protestants, et pour les dispositions qu'il espère rencontrer en votre Majesté pour ce glorieux emploi qu'il veut proposer à ses armes en temps et lieu. Je pensais, Sire, que tout ce qu'il me disait d'une guerre sainte, dont votre Majesté serait chef et maître, ne fût que par forme et bienséance; mais il m'en parle si souvent et avec tant de circonstances des sûretés, des moyens et des partages, qu'il paraît bien qu'il y pense tout de bon avec ce qu'il n'y a rien d'opposé au dessein présent de votre Majesté. Car il désire qu'elle avance sa conquête, et qu'a-

vant que l'Espagne et les amis de M. l'électeur de Brandebourg aient pris aucune résolution, la paix se trouve faite au gré de votre Majesté. Et que par un article exprès les Hollandais soient obligés de servir votre Majesté de leurs vaisseaux et de leur bourse dans cette belle expédition, et cela, Sire, comme un droit acquis à votre couronne dans les guerres contre les infidèles; cependant qu'il se charge d'interrompre selon son pouvoir toutes les délibérations contraires à votre Majesté, dont il promet à s'ouvrir à moi, s'il me rencontre à portée.

Le 9 juin 1672.

Je viens de prendre congé de M. l'électeur de Mayence, que j'ai laissé rempli de joie, des prospérités de votre Majesté. Il espère que ces grandes faveurs que votre Majesté reçoit du ciel, seront des dispositions à la proposition que j'ai faite de sa part à votre Majesté, dont l'exécution lui paraît plus aisée et utile et moins hasardée que la guerre de Hollande, où la personne de votre Majesté est dans un continuel péril.

CONSILII ÆGYPTIACI
FRAGMENTA HANOVERANA

SIVE

DE EXPEDITIONE ÆGYPTIACA, EPISTOLA AD REGEM FRANCIÆ
SCRIPTA SECUNDUM MANGOURIT.

I.

REGI CHRISTIANISSIMO,

Fecit opinio publica de sapientia Majestatis Vestræ, ut afferre audeam meditationem de consilio, etiam magnorum quorundam virorum judiciis, maximum eorum, quæ suscepi possunt, et facillimum eorum, quæ magna sunt. Apud alium irrideret fortasse : sed Majestas Vestra actione genii omnia agitans, nihil externa rerum specie tangitur, nec afferentem sed oblata spectat, quum sciat etiam ingentium tenuia initia, nec privatorum propositiones, ut cunque primo obtuto suspectas vanitatis, semper sperendas.

II.

Ægyptus omnium regionum ad dominium non maris tantum sed et orbis opportunissima est, ipso situ incredibilique fertilitate, et populo sitatæ gentis; mater scientiarum, miraculorum naturæ materia, asylum perfidiæ mahometicæ, cujus solius neglectio effecit, ut christiani terram sanctam amiserint; Asiæ et Africæ vinculum, Oceani et Mediterranei maris agger interjectus, horreum Orientis, emporium commune Indiæ et Europæ. Nec difficilis adeo navigatio erit, jam ab aliquot annis ludus est navibus gallicis mare Mediterraneum percurrere, naufragiis alicujus mo-

menti raro auditis. Ad Cretam seu Candiam si a Massilia computas, circiter una tertia itineris pars, ad Cyprum tertiæ duæ. Constat quam facile fuerit ire in Cretam et redire, ceterum Funetæ, aut Algerii, aut Tripolis littora legere. Accedit quod Maltæ tuta statio est, quod Lampedosam in vicinitate Maltæ Francia tenet. Turca mari invalidus, Ægyptus a Constantinopole ubi vis imperii est discita, et quod consideratione dignissimum est, ita sita, ut non nisi mari a Turca succurri possit, interjectis inter Ægyptum et imperium Turcinum vastissimis desertis, transitu difficillimis, Ægypti militia diuturna pace invalida, Janizaris illic mercatum potius quam arma tractantibus.

Omnia ad seditiones non in Ægypto tantum sed toto Oriente proxissima, modo aliqua externa vis accederet, cui fidere rebelles possent. Appropinquant imperii Turcini fata, quod certum est, capta Ægypto daturum in ruinam. Visirius Janizaros et Spahios studiose perdidit, ut caput domini suumque in tuto locaret, etiam cum imperii periculo. Nihil est in Ægypto, quod non exploratum sit primo impetu capi posse, præter Cairum, quæ tamen ab omni auxilio exclusa est, si maritima teneantur. Multo studio hæc ex hominibus itinerariis quæsi, comperique omnes conspirare. In vicinia hinc Arabes, illinc Numidæ Turcis infesti æterni sive venales. Militia Ægypti ad triginta hominum millia ascendit, sed hæc quoque speciosa magis quam valida, ex quo Janizari titulus factus est venalis et vetus Turcarum disciplina pessum ivit.

Damieta et castellum Alexandriae vetere tantum more munita, nihil contra hodierni belli artes, Rossetum ne munitum quidem. Nec miles Asiaticus ex egregio illo Candiae et Hungariae bellis armato æstimandus.

III.

Consilium etiamsi irritum (quod tamen humanatus æstimando esse non potest) periculi expers. Quid ex in Turcia Francia nocere potest, quam tot injuriis jam satis irritavit? Unum objici potest, domi Franciam nudari, et Europæicis conspirationibus exponi, sed majores Francia vires sunt, quam sit necesse ad defensionem sui; ostendere possis hoc totum superfluo illo efficere licere, quod jam nunc in prompto et ad textandum aliquid comparatum est, viribus, ut vulgi nominibus uter, offensivis, servatis

domi defensivis : sed et sunt in prompto artes omnem ab Europa invasionem cavendi.

Domum Austriacam non quietam tantum, sed et fœderatam habebimus et cæpti sociam, si res recte instituat. Hollandica cum summo honore componi possunt. Turca potest proximo vere bello hungarico aut polonico imo utrique illigari, quod si fiet, infallibilis ejus ruina est.

Rationes hæc præstandi certæ sunt et promptæ, etsi scripto brevi satis dilucide exponi non possint. Nec a præsentis consilio Majestas Vestra minime abibit, transverso pilo. Bellum hoc Hollandico simillimum regionis fere eadem natura, omnis apparatus in Hollandicum destinatus huc converti potest. Fateor Ægyptum Hollandia remotiorem, sed et contra Hollandia mari armata est; in Ægyptum autem transportatio militis periculi omnis, imo hostis in itinere accursu occursari expers. Nec ut quidam arbitrantur damnosum adeo et difficile est milites classibus transferre, sunt exempla in contrarium, imo ratio, quum contineri miles in navibus et exactissima disciplina haberi, et certam et salubrem victus rationem adigi possit. Ceterum Hollandia munitissima, Ægyptus pæne nuda. Certum est, Alexandriam aut Damiatam citius quam Trajectum Mosæ aut Sylva Ducam (Bois-le-Duc), et Caïrum quam Amstelodamum captum iri. Bellum in Hollandos sine sociis certis erit, nisi qui propria pecunia instruendi sunt; at in Turcam alii adspirabunt. De pontifice maximo et Italiæ principibus, et Sicilia ceterisque ad mare Mediterraneum ditionibus Hispanorum certa res est, Cæsare et Polono arte implicatis. Lusitani in mari rubro ab altero Ægypti latere nostri erunt, nam ipsorum intererit, Franciam ex Ægypto contra Hollandos in India auxiliatricem habere.

IV.

Petrus Eremita in concilio Claromontano Europam inflammavit, ad bellum sacrum, quam prudenter non dicam. Hieronymi Vianelli hominis Itali consiliis debent Hispani Oranum et Musalquivir, seu Portam magnam et ceterorum in Africa progressuum fundamenta. Nihil novissimos orbis amplificatores, Columbum, Vesputium et Magellanum memorabo, aut itinera Marci Pauli, quorum lectio Johannem secundum, Lusitaniæ regem ad expeditionem in Indiam orientalem discernendam animavit, aut topo-

graphiam *Herrerae*, quæ prodidit Hispanorum hostibus tentandorum *Americæ* litorum rationem, aut *Franciscum Hutman*, et *Wilhelmum Usselinum*, qui quum inter *Lusitanos* egissent, consiliis suis apud mercatores *Amstelodamenses* illic orientalis hic occidentalis *Indiæ* societatum fundamenta jecere, aut *Gualterum Raleigh* equitem Anglum, qui quamquam propositionem *Americanam* apud *Jacobum* artibus *Hispanici* legati et ipsius regis flexibilitate supplicio luit, at *Cromvellum* consiliorum reassumptorem reliquit. De propositione tantum, quæ a me nunc adfertur, superioribus sæculis celebri, nunc nescio quo modo ex animis deleta, dicam originem ejus primam vetustissimamque esse a captivo.

Mihi quidem paulo plus quam quadriennio ab hinc in mentem de meo venit. Quum enim ego, quoties aliquid novi cognosco, perpetua reflexione confestim mecum deliberem, nihil ne inde possit ad usum vitæ (quæ methodus etiam alia mihi non contemnenda peperit) et in omni genere rerum qualitatumque id investigare soleam, quod inter cetera summum et quod cetera aut trahit secum, aut supplet, eodem animo in historia quoque et geographia etiam adolescens versabar, et comperi tandem nullum esse impresentiarum hominem in urbe terrarum potentiorum rege *Franciæ*, et si idem sapiens sit, potentiorum tentandis maximis rebus, contra nullam esse regionem incognito tentari digniorem, et, si teneatur, efficaciorum ad summam rerum quam *Ægyptum*, quam ego *Hollandiam* orientis uti contra *Franciam* occidentis *Chinam* appellare soleo.

Hunc hominem, hanc terram, id est regem *Franciæ* et *Ægyptum* inter se maritari generis humani et religionis christianæ interesse putavi. Memineram expeditionis a *Ludovico* sancto susceptæ in *Ægyptum*; hujus originem inquisivi diligentius. Sane constabat, ex voto cruce signatum, cum subitaneo morbo clausis sensibus de improvviso respirasset. At cur *Ægyptum* potius quam ceterorum more *Hierosolymam* tentasset, ejus rei rationem hanc tandem reperi. Quum *Fridericus Barbarossa* imperator, suscepta terrestri expeditione in Orientem, in ipso victorio cursu fatali rebus christianis casu sublatus esset, *Philippus* *Franciæ* et *Richardus* *Angliæ* reges *Acconem*, quæ veterum *Ptolomais* est, a christianis arcta et pertinaci obsidione cinctam classe appulere. Capta tandem urbe *Saladinus* sultanus, qui paulo ante *Hierosolyma* pulsus, post diurnam possessionem christianis recesserat, captivos sibi reddi stipulatus sanctam crucem vicissim restituere sponpondit. Quum non præstaret,

Richardus captivos qui sibi obvenerant, decem et amplius hominum millia trucidari jussit. Philippus humaniore consilio suos cum captivis christianis commutavit. Erat inter eos Caracus, Arabs vates, ut historici vocant, ut ego arbitror, homo sapiens clarusque inter suos, qui cum Philippo multa et imprimis de belli ratione collocutus, dixit: *Hierosolymam et regem christianorum in Orienti conservari non posse nisi Ægypti imperium everteretur, et, ut hoc fieret, Dammiatæ possessionem necessariam esse.* De Dammiata locutus est haut dubie, quia inter urbes Ægypti ea Palestinæ proxima est. Hæc viri verba, Philippi animo alte infixæ testimonio est, nata mox inter Francos Anglosque dissensio, Philippo Ægyptum tentari suadente, Richardo regnum Hierosolymitarum affectante. Richardus apud homines speciosa magis externa sanctitatis specie quam utilia et solida quærentes prævaluit. Philippus iratus in Galliam rediit. Richardus quoque consiliorum irritus post multa terra marique pericula et Austriacam captivitatem vi tandem reversus est. Visi sunt errorem agnovisse tandem christiani, quod occupatis Mediterraneis Hierosolymaque capta, contenti, Ægyptum olim maris et commentiorum dominam, novi semper belli sedem Mahomedanismi cor reliquissent. Innocentius igitur tertius, pontifex sapiens, inducto concilio Lateranensi expeditionem decrevit in Ægyptum, quæ, initiis læta fædo exitu corrupta est, quum cardinalis Pelagius copiarum dux, credo in magistro sententiarum, quam natura rerum versatior, collocatis in iniquissimo loco castris, imperitus regionis exercitum hosti apertis Nili cataractis inundandum objecit; ita inclusi vitam libertatemque restituitis omnibus, quæ tenebant, ægre redemere. Secuta mox Ludovici sancti expeditio est, qui datum avo a captivo consilium exsequi constituens, classe recta Dammiatam applicuit, quam et nulli negotio cepit, ac debellasset haud dubie, si maritimam provinciæ partem totam ante omnia domisset, et Nilum navibus redigisset in potestatem; sed exercitu inter Nili ramos in interiora ducto, quum flumen a tergo in hostium manu reliquissent, navium penuria comæatu interclusi, eruptione tentata, succubuere. Rex domum reversus post regnum diuturnum et felix jam gravis annis denuo expeditionem ægypticam ingressus est: in itinere Tunetam intercipere decrevere christiani. Ibi obiit sanctissimus princeps, ceteri infectis rebus rediere. Postera tempora belli inter Galliam Angliamque, inde inter Austriacam domum et Franciam

turbulenta, omnem Christianis animum tentandi Orientis ademere; quamquam Hayto Armeniæ rex tum ipse præsens, tum per Marium Sanutum Venetum, ad bellum ægyptiacum hortatus sit Europæos, et Cassanus Partarus Christianus Saracenos tota Syria ejectos redegerit intra Ægyptum, in quam navium penuria nihil poterat, illis ex Ægypto mahometanismo asylo, facile ut semper omnia recuperantibus: et quamquam Petrus Cypri rex Francorum et Venetorum auxilio classe Alexandriam Ægypti ceperit, at impar retinendæ, pulcherrimam occasionem dimittere coactus sit. Unum ex eo tempore præclarum consilium captum, inveni a Francisco Ximeno cardinali Toletano, Hispaniæ ministro viro magno. Quum enim eodem fere tempore India utraque Lusitanorum et Castellanos navigatione aperta, Castilia Aragoniæ juncta, Saraceni Hispania pulsi essent, Ximenes sædus sacrum inter sapientes ejus temporis reges Ferdinandum Castiliæ, Emanuelem Lusitanæ et Henricum VII Angliæ reges, de quibus jure meritoque dici potest: eos suæ quisque gentis potentiam fundasse, moliebatur. Multis sententiis propositis excussisque, Ximenis opinio fuit: tentandam Ægyptum, et imprimis Alexandriam portu inclytam, quod et regibus persuasit. Didici hæc ex litteris Emanuelis ad Ximenem, in quas apud scriptores vitæ Ximenii forte incideram. Ibi Emanuel sententia Ximenii de belligerendi ratione collaudata his verbis: « *Tum quæ ad belligerendi forma a te dicuntur, ita apte et convenienter, ita fortiter et robuste a te disponuntur, ut nihil aliud tractasse videaris.* » Subjicit: « Quantum ad Alexandriæ atinet expeditionem, de qua prudentissime excurris, visa nobis est res optima, et suo tempore valde prospicua, memoratis enim a te gaudet bonis, et judicio oculatorum haud difficulter intercipientur, minus vero negotium faciet, ipsam semel interceptam manu tenere. Imo nuper sub adventum prioris ratis Rhodum adpulsæ de ipsa sat superque sumus ita informati, ut subito mandavissemus eam aggredi, nisi quod præsentem expeditionem simul totaliter intenti. Sui tamen tempore non deerimus; arrisit quidem animo scire, quæ scribis concernentia christianos in sultani ditione detentos. Equidem apparet, Deum hoc specialiter tempore velle et manifestare, quod hæc sua sit voluntas; et nobis præterea promittere hujus diei victoriam, in quo proinde super est sperare cum talis expeditio hæc sit, ut majorem sub cælo non valeamus consequi gloriam, quam in ea vivere vel mori. » Hæc sunt verba gloriosi regis. Dixerat paulo ante: Ægyptum simul ex altero latere per mare rubrum classe

Indica se invasurum. Omnia omissa sunt morte regis Ferdinandi, qua Hispania in Austriæ manus venit, et alia longe consiliorum series æmulatione duarum potentissimarum in Europa familiarum orta. Ximenius tamen propriis sui episcopatis sumptibus, Vianelli consiliis Africam invasit, et Oranum cepit. Franciscus.....

(Cætera desunt.)

V.

Prudentum opinio est bellum hollandicum etsi felicissimum sit, parum allaturum ad summam rerum, imo plurimum pristinae causæ executioni detracturum. Nam veri simile est, fundatas tot sumptibus societates Franciæ Indicas et stabilitas colonias ab Hollandis eversum et quidquid tot annorum labore in commerciis Galliæ erigendis actum est, labefactatum iri, quæ res non animos tantum hominum dejiciet facietque de successu commerciæ Galliæ in multos annos desperare, sed et difficillimos in posterum ad conferendum aliquid subditos reddet, et si cogantur, tumultibus propinquos, cum videant rege consiliorum cursum non nihil mutante, omnes suas impensas inanes esse. Certum est, vel sola quiete in Europa Galliam ita crescere, ut vicinos omnes debilitet, plus enim quot annis accipit, quam dat. Quiete aliquot annorum commercia Galliæ firmabuntur, potentiæ navalis quieta possessio, si semel recte apprehendatur, vix poterit a conspirante Europa everti imo orbe, si Ægyptus accederit. Agitata arbor non facile radices agit. Initia aliquot annorum tranquillitate indigent; quemadmodum Turcas constat, occupata aliqua nova regione, statim pacem facere, ut eam per otium ordinare possint. Ideo sunt, qui dicant, regem beneficio Hollandos afficere, si eos mature invadat. Nec occupatio lenta aliquot urbium limitanearum et aliis redendarum, quas certum est ab ipsis Hollandiæ prudentibus non magni fieri ad commercia, et navigationem in corde provinciæ tutam. Defensivum Hollandorum terrestre bellum, maritimum offensivum erit. Maritimum sine classium, si quæ utrinque prodeunt, conflictu esse non potest. De exitu pugnarum navaliū, tanto opere a fortuna pendentium, ægre aliquid statuet vir prudens, ab eo autem omnis pœne Hollandici belli fructus pendet, incertus est ergo. Accedit quod majore Franciæ damno Hollandica, quam Hollandicæ

Francica classis vincet. Nam Hollandorum res navalis stabilita est, Franciæ cœpta; at facilius ferunt ictus radicata, quam nova. Hollandica asperrimas fortunæ tempestates experta constantiam probavit; Galliæ nondum experimenta habemus. Unde verendum, saltem circumspiciendum est, an non facilius classem Hollandi, quam Franci reparare possint. Deinde ut respublicæ mercibus, ita reges fama negotiantur, et quod mercatoribus fides (le crédit) id regibus auctoritas. Jam constat Hollandos honoris specie non magnopere moveri, dum modo res familiaris salva sit. Unde a Cromwello ad duram et parum gloriosam pacem se adigi æquo animo passi sunt; at alia regis ratio est, qui cum directionem rerum christianarum affectare debeat, auctoritate diminuta tota consiliorum summa excideret. Respublicæ fere statum rerum præsentem amant et potentiam lucrumque artibus pacis affectant; reges armorum felicium opinione ad majora utuntur. Denique etiam litora Hollandiæ arcta, Galliæ per longissima terrarum spatia diffusa. Unde duplex Hollandiæ fructus; nam et facilius conjungere classem et, si nulla sit classis in mari, tueri litus potestate. Constat plurimis, Anglos nuper voluisse, quod hollandica classe maturius educta et Tamesin ipsam ingressa, naves Anglicæ partim in Tamesin subductæ, partim per alios portus dispositæ coire non possent, sed etsi egrediantur naves ad conjunctionem, in medio ab hostili classe jam juncta per partes excipi possunt. Quod litoris defensionem attinet, manifestum ad tantum terrarum tractum, quo Gallia mari alluitur, tuendum, immensis sumptibus opus esse, nec tamen satis caveri posse, quin hostilis classis, si prospera pugna usa sit, tota loco opportuno impressionem faciat, milite etiam exposito et sub navium tutela ultra tormenti majoris jactum etiam propugnaculum struat. Quæ res quam periculosa sit, non est opus me dicere. Sed et insulæ maris francici, præsertim a continenti remotiora ægre defendentur. Hollandiæ litus arctum, insulæ a continenti dissitæ nullæ, Texel et Ulie et mare australe Zuydersee difficulter intrantur, præsertim ex quo Batavi nupera Anglorum in Uliam audacia facti cautiores. Denique satis ex hac collatione apparet, minus Franciam lucrari victoria, plus amittere clade, velut inæquali inter duos lusu, quorum alter altero plus victori cessurus deseruit; et in summa bellum Batavum etsi felicissimum supponatur, parum ad summam rerum allaturum, si mediocriter, infelix immo et si irritum tantum ac in neutram partem eventu inclina-

tum, auctoritate et quod hinc sequitur, directione Europæ ac spe majori Franciam facile deturbaturum. Contra bellum ægyptiacum si succedat, dominationem maris, commercia Orientia, generalatum christianorum, ruinamque Turcici imperii non nisi Franciæ debendam et quod hinc sequitur, directionem rerum christianarum, honorem tributaque imperatoris Orientalis et arbitrium orbis collaturum. Si irritum sit nihilo amplius aut potentiæ aut auctoritate Franciæ nociturum quam Gigeris amissa aut Candia frustra adjuta. Præsertim cum ipsa expeditio sacra et applausibus vulgi probata etiamsi infelix non æque animos plebis, quæ in religiosorum potestate est, ad indignationem concitet, ac cæteris cœpta, quæ fere a populo odio habentur et ambitioni principis imputantur. Nec Turcæ irritatio metuenda: dudum auxilio hungarico et candiatio ejus patientia tentata est. Timebit Francos magis quam terrebit, si videbit tandem aliquando rediisse nobis in præcordia majorum nostrorum virtutem. Sed nec invadere Franciam potest. Damna ab eo non nisi duo video: hominum commerciorumque Franciæ periculum in Ottomanicis ditionibus, et animi alienatio effectura, ut instrumentum Franciæ ad Austriacam destinendam domum esse desinat. Sed commercia francica jam nunc illuc exigua et pæne data in ruinam etiam confessione peritorum, ac fateor caveri non posse in christianos suarum ditionum Turca sæviat. Sed primum sacrificandi semper aliqui publico bono, an ideo nihil unquam tentandum in hunc hostem? Ego vero arbitror nec ausuram Turcam uti vindictæ genere tam crudeli; cum metus futurus sit, ne Franci, ut sunt audaces et ad magna incipienda validi, desperationeque inter se avidi, seditionem in maritimis locis excitent, ei in ipsa Barbari viscera grassentur. Constat Amuratem incendium aliquod urbis christianis imputantem Latinos Constantinopoli habitantes occidi jussisse; at Agam janizerorum ostendisse, rem periculo plenam, nec sine summo metu exsequendam. Eadem de Smyrna aliisque imperii locis judicanda sunt. Sed et vicina Francorum arma et ultio imminens facile barbariem frenabunt. Quod animi alienationem attinet hæc quidem nihil est. Cepit dudum Majestas Vestra generosioribus consiliis uti et legati sui violationem, missis in Hungariam auxiliis, præclare ultra est; nec ideo Turca æquior ei aut iniquior factus. Si contra Austriacos ageretur, non ideo minus id quod interest commune, etiam coget Turcas Franciam respicere. Sed quanto non

sanctius tantum sed et utilius amittere hos, si rem recte tandem expendimus, minutas respectus, cum tempora nunc inciderint, quibus majus opus nec Ecclesiæ tantum, sed et generi humano salutem, et magnis illis ministris Cardinali et Haroo in Pyreneis congressibus agitatam, conjunctio scilicet utriusque Augusti domus in communem consiliorum scopum, non fictis promissionibus, sed ipsa cœptorum necessitate perficiatur. Illud quoque consideratione dignissimum, expeditionem hanc, etiamsi profanis eam oculis, nulla religionis ratione habita intueremur, prætextum, vim effectumque longe alium longeque majorem habiturum, quam omnes veterum in terram sanctam expeditiones, quæ non nisi exigua Ægypti accessio erit.

Ægyptus ipsa aditum in ditissima Orientis regna aperiet, et commercia Indica Franciæ illigabit, et viam sternet generosis regibus ad ausus Alexandreos. Certum est, si Lusitani Ægyptum occupare potuissent, neque enim illorum vires Francicis comparandæ, dudum eos sibi totam Indiam fuisse subjecturos. Et sic quoque, tamen se formidabiles gentibus reddidere nec nisi ab Hollandis Anglisque pulsati sunt. Hollandi reges Orientis impune terrent. Sexaginta rebellium millia vastissimum imperium Chinense in potestatem redegere, notæ sunt nunc Mogoloii dominatus facillimæ conversiones, summa Orientis imbecillitas; nec quicquam facilius nostris, capta Ægypto, quam totum saltem litus Indici maris, et quicquid in eo infinitarum insularum est, habere in potestate. Interiora a commerciis divitiisque exclusa sponte sequentur. Ausim dicere, nihil majus et inter magna facilius animo concipi posse. Denique si ad minutiora, velut invita cogitatione redeundum est, Hollandia rectius in Ægypto quam in se ipsa vincetur, ita enim ei omnes Orientis thesauri extorquebuntur, quibus solis lloret.

Et discrimen notabile est, quod illic directum in se ictum aut non sentire antequam successerit, aut etsi sentiat, ne evitare quidem potest. Quis enim non videt, si expeditionem Franciæ Ægyptum impedire vellet, communi christianorum odio abruptum iri? Hic si invadatur, non excutiet tantum, sed et regeret ictum et communi favore contra suspectam scilicet Franciam sublevabitur. Expeditionem in infideles optabunt non tantum qui rempublicam christianam amant, sed et qui Franciam odere, vel ideo ut objiciatur scilicet ejus ambitioni, ut illi putabunt, potens hostis, in

quam irritas vires consumat. Nam de bello Ægyptiaco qui tantæ in Indiam quoque et commercia orbis et arbitrium orbis consequentiæ est, nemo somniabit. Modo scilicet ratio expeditionis locusque in arcano habeatur, atque illud potius persuadeatur hominibus, sive nidos piratorum Africanorum, sive Moream, ut quidam putant, sive omnino Dardanellas et imperii sedem peti. Interea suspensis omnibus Ægyptus fulminis instar pervadetur. Quæ res miram majestati, non pietatis tantum et generositatis, sed et sapientiæ reconditæ famam pariet, dum omnes nihil Hollandico bello nunc certius credentes, omnia momento conversa, retento priorum deliberationum consiliorumque cursu, translataque illuc omni in Hollandos apparatu, quasi in Ægyptum jam diu destinato, taciturnitatem consilii tam re in longinquum extendentis, et Hollandis simul terrore ad officium cogendis et Turcis debellandis comparati, admirabuntur.

LEIBNITII CONSILIUM ÆGYPTIACUM.

Lettre du général Mortier au premier consul.

ARMÉE FRANÇAISE. — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au quartier général à Hanovre, le 11 thermidor an 11
de la république française.

EDOUARD MORTIER, lieutenant général, commandant en chef,
au premier consul.

MON GÉNÉRAL,

Le célèbre Leibnitz avait proposé à Louis XIV la conquête de l'Égypte. Son mémoire manuscrit sur cette partie intéressante du globe, écrit en latin, est déposé à la bibliothèque d'Hanovre; j'ai cru qu'il ne vous serait point indifférent de le lire.

Veuillez recevoir, mon général, l'assurance de mon respectueux dévouement.

(Signé) ÉD. MORTIER.

Lettre de M. Feder, bibliothécaire de Hanovre, au général Mortier.

(Sans date.)

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence, selon vos ordres, le *Manuscrit de Leibnitz* sur la conquête de l'Égypte, tel qu'il a été copié il y a quelques ans, par ordre du gouvernement. La lettre adressée au roi Louis XIV n'est pas de Leibnitz, comme il est dit communément, mais du baron de Boinebourg, ministre de l'électeur de Mayence, auquel ministre Leibnitz était attaché dans ce temps-là. De même, la réponse du ministre français était pour le baron de Boinebourg, non pour Leibnitz, comme le copiste l'a noté, séduit par une note d'un ci-devant bibliothécaire. Aussi est-il parlé dans ces lettres, de l'auteur du discours comme d'un tiers. Ce n'est pourtant pas sur cela que mon observation se fonde, mais sur la déclaration insérée au rescript du gouvernement concernant ce manuscrit.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

F. G. M. FEDER.

CONSPECTUS.

Proœmium.

Summa expeditionis. § 1.

Pars prior vel historica.

Sectio 1. Historia consilii. § 2.

— 2. Ægyptus maximi momenti in rebus humanis semper fuit. § 3.

— 3. Ægyptus semper facilis fuit tentanti. § 4.

Pars posterior vel politica, corpus propositionis complectens.

Sectio 1. De expeditionis utilitate. § 5.

— 2. Quid de bello Europæo judicandum. § 6.

— 3. Ægyptus an digna tentari. § 7.

— 4. Num expeditio Franciæ facilis. § 8.

— 5. Descriptio Ægypti. § 9.

— 6. De militia. § 10.

— 7. De munimentis. § 11.

— 8. Num Turca Ægypto succurrere potest. § 12.

— 9. De potentia Turcarum. § 13.

— 10. De militia turcica maritima. § 14.

— 11. De militia turcica terrestri. § 15.

— 12. De intestinis Turcarum divisionibus. § 16.

— 13. De Christianis in Turcia. § 17.

— 14. De divisionibus Turcarum in ipsa Ægypto. § 18.

— 15. De vicinis Ægypti Turcis non subjectis. § 19.

— 16. De vicinis Franciæ. § 20.

— 17. De securitate expeditionis. § 21.

— 18. Expeditio Ægyptiaca an præsentis consiliorum lineæ consentanea. § 22.

— 19. Num maturandum. § 23.

— 20. De justitia expeditionis. § 24.

Epilogus. § 25.

CONSILIUM ÆGYPTIACUM.

SUMMA.

Maximum eorum quæ suscipi possunt, facillimum eorum quæ magna sunt, periculi expers etsi frustra susciperetur, præsentium destinationum lineæ ita consentaneum, ut quasi præmeditatum videri possit; admirationumque eorum aucturum, qui profundam istam consiliorum inter se connexorum sapientiam (le miracle du secret) appellant.

Ad dominium maris et commerciorum efficacissimum, non nisi præsentium apparatusum superfluis gerendum. Publicum amorem deletis odiis suspicionibusque Ludovico paraturum.

Daturum arbitrium rerum et generalatum Christianorum.

Sternet viam posteritati, imo ipsi Ludovico ad ausus Alexandreos; sine amittendæ occasionis metu diutius non differendum.

HISTORIA CONSILII.

Consilium istud, etsi temporum injuria, nescio quomodo, ex animis hominum deletum, olim tamen maximis sapientissimisque viris placuit velut unicum restaurandarum rerum Christianarum instrumentum.

Prima ejus origo fuit a captivo. Cum enim Philippus Galliæ, et Richardus Angliæ Reges expeditionem maritimam suscepissent in terram sanctam, et Ptolomaida cepissent, Philippo inter captivos obvenit Arabs, quem historici vatem vocant, ego sapientem fuisse credo, nomine Caracus, is a Rege de belli ratione interrogatus, prædixit, Christianis omnes in terram sanctam expeditiones frustra fore, nisi Ægypti regnum everteretur. Philippus ita probavit, ut statim verti arma voluerit in Ægyptum: at Richardus Anglus, qui spe regnum Hierosolymitanum devoraverat, noluit: Philippus iratus domum rediit. Richardus irritus cæptorum re-

versus, votum postea fecit tentandæ Ægypti, sed ante executionem obiit. Secuta est ergo in Ægyptum expeditio in concilio Lateranensi per Innocentium III indicta, ubi Christiani egregiis initiis usi, postea cum dissentirent inter se, neque enim uni capiti suberant, nec cardinali Pelagio duci satis obtemperabant, clade affecti sunt. At Ludovicus sanctus modicarum, si præsentibus Francis comparatur, virium princeps, datum avo a captivo supra dicto consilium exsequi constituit, et felici aggressu Damietam cepit, sed ut ipse ad barones Franciæ domi relictos scripsit, cum nimis in interiora terræ processissent, nondum maris fluminisque domini, circumventi, victi, captique sunt. Si contenti fuissent litore subacto, reliqua accersitis majoribus viribus facile adjecissent. Postea bella inter Galliam Angliamque secuta has Christianis cogitationes ademere, et si Leo Armeniæ rex et Casanus Tartarus Christianos ad invadendam Ægyptum sollicitarent et Petrus Cypri rex, Francis Venetisque auxiliis classe instructa, subito Alexandriam redegerit in potestatem, cui tamen retinendæ solus impar fuit.

Unum tantum ex eo tempore præclarum consilium captum invenio a Francisco Ximenico cardinali, episcopo Toletano, Hispaniæ ministro, qui inter tres sapientissimos, Ferdinandum Castellæ, Emanuelum Lusitaniæ et Henricum VI Angliæ, reges, fœdus invadendæ Ægypti designaverat, quod morte Ferdinandi, Hispania ad Austriacam domum delata, unde æmulationis inter duas potentissimas Europæ familias materies, alia longe consilia nasci fecit, turbatum est. Maximo tamen documento, quam non sint hæc vana et a praxi aliena, quæ tantis viris approbata fuere, scribente ipso rege Emanuele his verbis : « *Equidem apparet Deum hoc specialiter tempore velle et manifestare, quod hæc sua sit voluntas, et nobis præterea promittere hujus diei victoriam, in quo proinde superest sperare, cum talis expeditio hæc sit, ut majorem sub cælo non valeamus consequi gloriam, quam in ea vel vincere vel mori.* »

Nescio an non hæc eodem aut majori jure nostro tempore dici possint, ubi ipsa Ægyptus ita munita non est, ut tunc, nec ita custodita, cum non amplius sedes imperii, sed provincia sit, distractis alibi viribus : et vero rectius ab uno Ludovico, quam a tribus istis regibus conjunctis resusciperetur, cum præsertim ipsi Lusitani sint in mari Rubro affuturi.

Maximi semper in rebus humanis momenti Ægyptus fuit. Aut enim

Chinensium colonia est, aut Chinenses ipsius, mater scientiarum, frugum, miraculorum naturæ artisque. Alexander M. ibi sedem imperii stabilire, et in Alexandria a se structa sepeliri voluit. Pompejus victus ibi speravit recolligere vires. Antonius Augusto socius Ægyptum opportunissimum imperii locum judicavit. Augustus cum, victo Antonio, in provinciam redgisset, non senatus sed suam provinciam esse voluit, et prohibuit ne quis senator equesque Romanus illam, se inscio, adiret. Nero, desperatis rebus, imperio jam dejiciendus, præfecturam Ægypti sibi postulavit a senatu. Habita est pro imperii Romani horreo, fida florensque donec a Saracenorum califa Omar occupata est.

Et vero ab eo tempore Saraceni in mare descendere ausi per Asiam Africamque usque in ipsam Europam, et in ea per Italiam, Hispaniam, Græciam potestatem extendere, donec in Europa a Francis et Normannis, in Oriente a cruce signatis et Tartaris repressi sunt, intestinisque inter se dissensionibus attriti, at in Ægypto tamen semper nidulati sunt. Certum est omissam Ægyptum solam fuisse causam terræ sanctæ a Christianis rursus amissæ, et Mahometanismi in orbe conservati, qui in eo erat, ut penitus extingueretur.

Ægyptus semper facilis fuit tentanti. Cambyses, Alexander, et Cæsar, et Augustus et Saraceni nullo negotio cepere. Almericus rex Hierosolymitanus, modicarum virium princeps, in eo erat, ut, Cairo jam obsessa, totam Ægyptum caperet, cum, pecunia accepta, princeps avarus obsidionem solvit urbis, sibi posterisque postea exitiosæ. Cardinalis quoque Pelagius et Ludovicus S. parum abfuere a subjugatione, non nisi iis causis impediti, quibus occurrere in nostra potestate est; dissensione Christianorum, quæ, uno rege expeditionem suscipiente, nulla est; et quod, litore nondum occupato munitoque, in interiora processissent. Et vero Emanuel Lusitaniæ rex se solum Ægypto occupanda parem fore credidit, ut ex literis ad Ximenium scriptis constat. Idque eo tempore quo Ægyptus longe potentior munitiorque, proprii scilicet imperii Mammeluccorum, qualia ad desperationem usque defenduntur, sedes erat; Turcis nunc vires provinciæ ambitionis causa alio vertentibus et incolis ipsis exosissimis. Nostro seculo Osman Turcarum imperator transferre volebat sedem imperii Constantinopoli Cairum, sed a Janizaris id nolentibus strangulatus est; volente providentia ut hic in subruendum imperium Turcicum curciculus Christianis apertus relinqueretur.

PROPOSITIONIS CORPUS.

Expeditio Ægyptiaca efficacissima ad summam rerum. Summa rerum est, quod maxime optari in Ægypto cum ratione potest. Hoc vero certum. Ægyptus Ludovico cum ratione acquiri potest. Hæc vero non est chimærica monarchia universalis, quam in Europa per vim et interneccionem sibi parare, non impium tantum, sed et ineptum: verum arbitrium rerum, directio universalis, generalatus Christianorum, advocatiæ Ecclesiæ *resumptio* cum titulo primogenituræ. Hinc amor universalis, Papa ipse obligatissimus, Gallia in scholam Europæ militarem, per confluentias præclarorum arte et fortitudine ingeniorum, emporium Oceani et Mediterranei maris dominamque commerciorum Orientis erigetur. Ut nihil dicam titulum et jus imperatoris Orientalis, quod aliquando apud Francos fuerat, ipsis restitutum iri.

Bellum Europæum inconsultum. Hic exiguo velut bolo objecto majores spes perduntur. Quantuli est V.M. aliquot urbes ad Rhenum aut in Belgio capere, et interea sibi ipsi figere metas, et præscribere durum illud « non plus ultra » omnibus aliis armatis, et in suspicionem metusque erectis et ad odia coactis. Unde non tantum inquietudo perpetua, sed et commerciorum Franciæ necessaria clades, cæteris ad ea prohibenda conspiratis, unde necessario paupertas, et subtracti rerum gerendarum nervi; cum contra quiete in Europa durante, res Gallicæ semper crescent in majus, si vel commercia sola spectemus, quibus plus semper quotannis recipit Franciæ, quam emittit.

Ægyptus præ cæteris regionibus orbis in præsentiarum digna tentari. Est Isthmus mundi principalis, potissima orbis maria jungens, non nisi circumnavigatione totius Africæ vitabilis, Orientis, Occidentisque vinculum, emporium commune, et velut stapula necessaria (necessario enim ibi exonerandæ naves, postulante rerum natura) commerciorum Indiæ et Europæ, oculis circumjacentium regionum, sola florens in medio desertorum incredibili et fertilitate et populositate; olim horreum imperii Romani, nunc Ottomannici, cui linum cannabimque, materiem ad naves necessariam tum cafe, sorbetum, orizam, et innumera alia necessaria pene sola affert. Imo cum constet pecuniam Turcicam pene omnem ex Europa

per commercia venisse, certum est, id contigisse per solum canaleni Ægypti. Unde jam olim jure canonico exportatio auri et argenti ad Ægyptios Mahumetanos prohibita, quod constaret, id ad Europæ ruinam pertinere. Breviter, Ægyptus est Hollandia Orientis, ut Francia Occidentis China, sed tanto Ægyptus Hollandia superior est naturalibus bonis, quanto China Francia. Est enim Ægyptus regio per se subsistens, quæ indeque ab humani generis, pene dicam, initiis florens; at Hollandia vicinorum fluctibus religionumque æstu crevit, nec nisi aliorum stultitia aut divisionibus subsistit.

Reditus Ægypti hodie ad 6 anni milliones ascendunt, cum tamen in summa Turcarum ignorantia et negligentia commercia plane pessumdata sint. Bacha Cairi triennem tantum præfecturam tribus ad quatuor usque centenis scutatorum millibus emit, et tamen exiguo illo tempore prodigiose ditescit; sultano nihilominus prædani cum reverso partiente. Soli Bachæ Cairi ob immensas illas divitias triennale præfecturæ tempus præscriptum est. Sed præsentis sultani ex Ægypto reditus minutia sunt, si cum illis fructibus conferrentur, quos ex tanti momenti regione Francia perceptura esset, sola jam, si tantum Lusitanorum societate utatur, domina futura commerciorum Orientis, quæ mundi potissima sunt. Quis enim jam caput Bonæ Spei hujus rei causa navigaret, cum omnia et promtiora et recentiora per Ægyptum afferentur? Hæc vetus commerciorum via fuit ante navigationes novi orbis, quæ Veneti et Genuenses et liberæ Germaniæ civitates cum illis connexæ ad eas opes venire, Turcica tyrannis alias navigationes quærere coegit, non quod melior nova illa via, sed quod necessaria esset. Si Francia, quæ manufacturis toti Europæ hodie prævalet, aut mox prævalebit, etiam aromata Orientis ad se trahet, quis cum ea de commerciorum arbitrio et divitiis et potentia disputabit? Sed parva loquor: constat, Lusitanos totam Indiam orientalem imperio subjecturos fuisse, si exercitus, quos illic ducerent, habuissent. Francia tot myriades, quot illi millia, mittere potest in apertum, per Ægyptum captam, Orientem, nec Lusitanum militem Francico quisquam contulerit. Inde in immensum patelacta seges, strataque ad Alexandreos ausus, et propagationem christianismi per remotissimas gentes, et felicitatem per omnes populos diffundendam, via. Facilius est Ægyptum, quam Hollandiam, Orientem totum, quam solam Germaniam, domare. Oriens Fra-

exiguum castellum sine fossis propugnaculisque. Damiatæ, quæ tantum olim negotii Christianis facessivit, hodie miserabilis : caret enim muris. In apice urbis castellum, in quo nihil forte præterquam turrim vetustam. Bogas ad Ostium Nili prope Damiatam est castellum quadratum quatuor turribus sed depressis instructum, sed plane nunc apertum est, nullisque portis clausum. Hæc omnia litoris Ægyptiaci, ubi Francis exscendendum propugnacula sunt. Ab altera parte litus maris Rubri etiam neglectum. Sues et Alcosir duo portus Ægypti ad mare Rubrum. Sues et si armamentarium maris Rubri, si diis placet non nisi misera quadam turri rotunda munitum, in qua xx. tormenta servantur. Alcosir, et si portum habeat insignem, hodie miser est vicus. Cætera Zibith, Suagnem, Messava vix ab aliquot centenis militibus custodiuntur, facile a classi Lusitanica Franciæ juncta per mare Rubrum veniente occupanda. Ex Mediterraneis sola, quæ resistere possit, quæ oppugnari mereatur, Cairus. Sed cum non sit munita, nisi magnitudine sua et populositate : possit vero ignibus et exclusis subsidiis, quæ a Turcico imperio non nisi longinquo et fero venire possunt, comiteatuque arctato facile ad deditionem redigi, non est quod de hoc victoriæ complemento dubitetur. Sed et maritimis captis. ac proinde commerciis sublatis, Cairum per se collabi necesse est. Et si autem plurimum pulveris Nitrati in Ægypto conficiatur, pauca tamen in ea sunt tormenta, et in ipso castello Cairano nunquam auditum est ultra triginta tormenta displodi. Examinavimus quoque statum vicinorum totius Syriæ munimentorum maxime maritimarum : Taphnis, Larissæ, Catia, Hanionis, et ubi Palæstina incipit, Gazæ, Ascalonis, Joppes, Carmelitanae arcis, et in Phœnicia, Aconis, Tyri, Sidonis, Berythi, Bibli, Tripolis; et vero comperimus ibique castella esse miserabilia, vetustate collapsa, neglecta, incustodita, nulla.

In ipsa Syria Alexandretta sola maritimarum consideratu digna; sed nihil ibi munitum, domus lapideæ paucæ. Tantum prope ipsam est Bogas castellum lapideum, non ultra munitum, et si in extremo maris Mediterranei acumine positum. En totum maris Mediterranei litus cujus nobis res erit. In ipsa Cypro vicina munimenta egregia, Nicosia et Famagusta a Venetis structa, neglectu Turcarum collapsa. Cæterum duæ tantum sunt Mediterraneæ Syriæ urbes consideratu dignæ, Aleppus et Damascus, sed hæc aut sequentes fortunam maritimarum aut commerciis subtractis collabentur.

Turca Ægypto succurrere aut non aut nisi tardissime ægerrimeque potest. Primum quia nihil minus suspicabitur, nisi non ipsi prodimus, quam Ægyptum petitum iri egrediente christiana classe metuet potius Candiæ aut ipsis Dardanellis Constantinopoli. Deinde ubi excensio facta erit a Francico exercitu, captis primo impetu maritimis, sane succurri nullo modo potest. Hæc ergo certissime in potestate statim erunt et in ipsis nervus rerum. At Cairo et Mediterraneis succurri non nisi tardissime ægerrimeque potest, quia non mari sed terra. Terra autem difficillimo itinere per arenosa et ab Arabibus infesta, tali maximo tempore deserta, et inter angustias, ubi centena millia a viginti millibus excludi possunt. Difficillimum est tale iter terrestre et, ob ventos arenam ferentes, non nisi certo anni tempore suscipi potest, quo neglecto nihil potest toto anno geri. Ut taceam, posse ab exercitu christiano occupatis prope Alexandretam pylis Syriæ vicinis communicationem et Syriæ et Palestinæ cum Asia minori intercipi relictis tantum longissimis difficillimisque circuitibus, quos facile impediatur Persa, cujus terras tali casu ab exercitu Turcico, deserta et montes evitatur, rade necesse sit. Quod si interea flos Turcicæ militiæ in Europa, ut in Polonia Hungariaque, occupata est, pro capto erit Ægyptus, nihil enim tardius exercituum Turcicorum motu cum in regionibus tam desertis, qualis magna Turcicæ pars est, copiarum ultro citroque commeatus mari sit impeditus. At miles per provincias Orientis, Mesopotamiam, Syriam, Cappadociam sparsus tam est exiguus ut ægre tuendis suis provinciis contra Persas et Georgianos Scythas sufficiat, quas præsidariis ad Ægyptum defendendam accentibus indefensas prædæque vicinorum relinqui necesse foret: duplicato fortasse damno, dum et Ægypto frustra succurreretur et provinciæ quoque reliquæ a custodibus desertæ amitterentur. Denique Ægypti aditu terrestri potentissimum hostem facile excludi vel hoc indicio est, quod Tamerlanem, domita tota pene Asia et sultano Turcico capto contra sultatum quoque Ægypti duodecies centenis millibus tendentem, triginta Mameluccorum millia in aditu Ægypti locata cum dedecore repulere.

Turcicæ potentiæ decremента sane majora sunt quam vulgus credatur: maritimis hic potissimum viribus opus, quæ nunc apud Turcas nullæ, et generatim regiones magis magisque deseruntur, reditus et commercia decrescunt; augeatur licet extra imperii moles, viscera tamen corrup-

puntur, omnibus subitum aliquando casum daturis, modo sit aliquis, qui non nihil impellat. In hoc uno subsistit fortuna Turcarum, quod nunquam defendunt sua, semper aggrediuntur aliena. Hinc illis arbitrium, commoditas, successus cœptorum. Possunt totas vires suas in unum locum convertere et aggredi imparatos, experti a tot seculis, neminem interim a latere ac tergo imminere; quæ utinam eos experientia aliquando fallat. At si vel semel duobus locis dissitis potenter occupentur, certa imperii ruina est, Sultanus ipse vilis ingenii, avarus, libidinosus, alteri relinquens imperii habenas: Janizaris pariter ac Spahis invisus. Incole pauperes (sciunt enim divitiis Nabalis fatum imminere) nec liberis operam dantes, qui oneri sunt. Hinc nefandum Sodomiae crimen et in media polygamia contemptus sexus muliebris. Commercia in Judæorum et Christianorum manu non minus quam manufacturæ et agricultura et pastoratus: Turcis sub militiæ prætextu ignavam vitam agentibus, Hispanico ritu. Potissima divitiarum Sultani pars ex Europa affluit per canalem Ægypti. Reditus annui Sultani ne cum Francicis quidem, ex magnorum virorum sententia, comparandi. Justitia apud eos publice venalis, hinc cogitari potest, quis subditorum amor erga iudices: et tamen hoc inter potissimos acquirendi modos. Ibrahim Sultano præsentis parente multum et visirius quædam ornamenta seraglii vendi curavere, ut satisfaceret militiæ. Thesauri, qui in separatis concamerationibus Sultani collectoris nomine inscriptis, velut sacri, custodiuntur, pretiosa potius, ut gemmas, vestes, aulæa, quam pecuniam continent, qualia in casu necessitatis non facile inveniunt euntiores.

Militia Turcica maritima quidem nullius plane momenti est, corruptis, nescio qua negligentia, præclaris Solimanni institutis, ut si institissent successores in tanta ad navalem potentiam commoditate, formidabiles essent orbi terrarum. Nunc a Venetis compulsi intra Dardanellos sub ipsius Constantinopolis mœnia se trepidi recepere. Carent fere velis, nec nisi remis utuntur, ligna pro navibus sine delectu cædunt, majoribus navigiis destituuntur. Quidam Begi Archipelagi habent insulas cum onere alendi certum numerum trirenium qui ad 14 ascendere dicitur. Sed quam exiguum hoc et parum metuendum! cum illi præsertim more piratorum Barbaricorum prædas agere, quam triremes duas, in quibus omnes eorum opes consistunt periculo exponere malint.

Militia Turcica terrestris generatim corruptissima. Maximus olim rerum militarium apparatus Constantinopoli erat armamentariis egregie instructis: hodie omnia ad quotidianos usus arrogantur; provinciæ a Bachis instar regionum bello captarum tractantur et incolarum liberi sæpe pro mancipiis Polonis Constantinopoli distrahuntur. Ingens est numerus militum titularium, qui militatorum privilegia, corruptis præfectis, obtinere. Janizari olim cælibes, nunc plerumque maritati et mercimoniis artificibusque ad uxorem liberosque sustentandos impliciti. At nuper belli Hungarici famam horrebant, non sine seditionis periculo. Spahi speciatim, imprimis Asiatici in miserabilem statum reducti odio ipsius Sultani, qui meminit ab iis patrem suum occisum. Olim divites, nunc jungere se coguntur ad sustinendum quaecunque tentorium. Absoluta est eorum ruina per rebellionem postremam Hassan Bachæ Aleppi, a Spahis in primis sustentati. Spahorum verorum (dempta militia Ægypti, quæ speratum habet instituti genus), novem sunt per imperium millia. Janizerorum verorum viginti. Hodie Janizari sunt, etiam qui Christiani nunquam fuere. Olim noviciatu 6 septemque annorum exercebantur, hodie momento creantur annuo ad summum spatio exerciti. Olim præfecturæ militares meritis, nunc ditium filiis Constantinopoli intra militiam educatis creduntur. Fama Constantinopoli fuit, proximum bellum Hungaricum ideo maxime cœptum, ut Janizarorum Spahiorumque veterum ruina absolveretur. Et vero anno 1664 ultra ix. millia, illos militiæ Turcicæ ad S. Gothardi montem periere, visirio id agente ut etiam cum imperii debilitandi periculo extinguantur, spe novæ aliquando militiæ obedientioris, aliisque legibus circumscriptæ, instituendæ.

Timariotæ componunt militiam, ut sic dicam feudalem, ex terrarum dominis, certum servorum militum numerum secum adducere coactis constatam. Timariotæ Europæ conficiunt centena hominum millia. Beglerbejatus Natoliæ sexdecim millium est. Caramania, Syria, Cyprus atque vicina ad triginta millia ascendunt. Reliqui Capadociæ, Armeniæ, Mesopotamiæ regionumque aliarum Persiæ vicinarum ad triginta sex. Ex his patet neque Europæos nec Persiæ vicinos Ægypto succurrere posse, quare non nisi quinquaginta millia superesse, etsi extrema a Turcis tententur. Quorum tamen quam difficilis lentusque motus, quam facilis exclusio ab aditu Ægypti, quam matura in desertis illis ruina, ex dictis patet. Nec

vero his in ruinam datis, semelque cæsis, nulla reparandi exercitus rerumque restituendarum spes est. Tarnovius Potoky, insignis miles, jam Solimanni tempore dicebat: exploratum esse, Turcas, omnibus suis viribus in unum collectis, vix conficere posse 60 millia lectæ gentis.

Nunc de intestinis Turcarum divisionibus, ruinæ præcursoribus, dicendum est. Sapientes viri cum considerarent, non posse fingi gubernationem magis brutam et tyrannicam; unum hominem eumque absurdum potentiam habere absolutam, justitiam prorsus esse venalem, miseros subditos plane ad desperationem usque oppressos, totas gentes male contentas et fame morientes, hominibus in deserta diffugientibus, ut tyrannidem præfactorum vitent, impunitatem scelerum, nulla amplius præmia virtutis nequidem militaris, præfectos mortalium imperitissimos casu plerumque ac sæpe pudenda causa elevatos, toto potestatis tempore, cum brevem fore aliorum exemplo augurentur, id unum agere, ut quam velocissime rapiant, certi tamen nec sibi nec liberis suis rapta quæri; et hoc ipsum ruinam eorum, exprimente spongiam domino, acceleraturum: hæc, inquam, cum viderent viri sapientes, credidere occulto Dei judicio hujus inimici nobis imperii conservationem deberi. Sed fortasse mensura eorum impleta est, fortasse visitabit Deus populum suum.

Appetunt tempora si velimus. Perdidit Sultanus opinionem inviolabilitatis sacræ inter suos, jam duobus exemplis Osmani et Ibraimi. Omnes ejus ministri quasi per somnium et velut in comœdia vivunt, instar fungum e terra nati, ignorantes originem suam, nec cogitantes finem. Nulla huius generositas curaque futuri, posteritatis, nec immortalitatis. Aliquando evigilavere quidam ex stupore fatali, jugumque generose excutere conati sunt, certi nihili deterius evenire posse morte jam sibi quotidie impendente, sed, cæteris bestiarum instar servitutem misere ignavam generoso periculo præferentibus, plerumque occubuere; scilicet vix unquam in imperio Turcico accidit ut duo Bachæ simul fide conspirarent, semper alio alium prodente. Si simul conspirassent, certa erat imperii ruina.

Sed quod Bassæ non poterant, Janizari et Spalii egere, hi Osmanum eos in ordinem redigere tentantem, hi Ibraimum Agæ Janizarorum mortem minatum occidere, hi ipsi Sultano præsentem adhuc infantem mortem intentavere. Visirius Cupriulius in animos matris Sultani nunc regentis

Sultanique se insinuaverat, et ut se necessarium redderet, persuaserat ruinam Janizarorum; hinc sedem Constantinopoli Adrianopolim transtulit, prætextu metus a Veneta classe, Janizarosque antea in uno loco agentes in varias habitationes dispersit, seditiosissimos quæsitis prætextibus bellis perituros objecit. (Mais il a porté l'État à sa ruine, les janissaires étant la force de l'empire); horum consiliorum heredem Cupriulius filium visirium hodiernum reliquit, inaudito exemplo: Sultano scilicet jam credente salutem visirii et suam esse complicatas. Eodem prætextu visirius custodiam corporis obtinuit, et ex Albanis, gente feroce, popularibus suis, legit. Quæ res aliquando in ipsius Sultani perniciem vergere potest; et hæc erumpere poterunt turbatis per Ægyptiacam expeditionem Turcicis rebus. Multa jactantur de sultani cum fratre matreque simultatibus, de quibus nil, quod dicam, habeo. Bassarum rebellionibus nil crebrius, ut olim Gazellis, Zelibis, Calenderi, Morabuti in Africa. Nostro seculo quoque celebris rebellio Ali Bassæ Aleppi, qui primus Segbanos et Sergios, Bassarum militiam armavit, quos Janizaris et Spahis opponeret, quem Inchi Bassa, Felicia Bassa et nostra memoria Hassan Bassa secuti sunt Notanda et rebellio Bassæ Babylonæ, qui urbem aliquando Persis tradidit, et alterius qui Taurisium. Quidam Georgius Nebi omnes Asiæ minoris spahios commoverat, ut postea Hassan Bassa, et post hunc Mortaza Bassa Babylonæ; si Hassan Bassa recta peregisset, evertisset profecto Sultanum ullis tunc præsidiis stipatum, militia in Hungarico bello novissimo occupata. Maxima hæcenus imperii Turcici felicitas fuit, quod nunquam duo Bassæ simul rebellavere. At ejus rei causa, quod inter se cogitata communicare non audent, nec ulla vera amicitia inter unius generis servilia ingenia nascitur. At si quis princeps extraneus eodem tempore prodicionem tractaret cum diversis, is certe solus est modus diversis simul locis incendium tale excitandi, quod Ægyptiaca expeditione haud dubie futurum est. Et vero nunc Bassæ nescio quomodo, in multis locis emancipavere sese. Bassa Bassoræ fere absolute regnat. Coacta est Porta interponere tertium inter Bassas Aleppi et Diaberquir. Cochabiensis in montana se recepit. Dedicere tandem aliquando consuetudinem istam sive traditionem veterem stultorum illorum, qui beatitudinem putabant chorda a Sultano missa suffocatum mori. Absoluta est Bassarum plerisque in provinciis potestas, nec nisi vastitate ac miseria populorum in officio conti-

nentur, cum miles eorum, si quem colligant, diu subsistere non possit. At ubi pluribus simul locis erumpet incendium, ubi Porta bellis magnis externis simul destinebitur variis locis, secunda erit et infallibilis plane rebellio Bassarum limitaneorum, usque adeo ut non sit res impossibilis, ipsi Bassæ Ægypti persuadere, ut, divitiis suis salvis, provinciam prodat, exercitu scilicet nostro semel ingresso. Neque enim ullus illis in principem amor, nec nisi servili metu continentur. Cumque etiam a male gestis rebus Constantinopoli chordam imminere videat, credibile est matura cum Christianis pactione sibi opibusque consulturum suis, cum non ignoret, felicem sibi apud nos et quietam et affluentem cum honore vitam fore: neque enim putandum est, odium illis hominibus in Christianos adeo inexplacabile esse, cum plerique nulla penitus religione ducantur.

Christiani quoque in Turcia plurimum conferent ad successum tantarum rerum. Nam Europæorum Constantinopoli, Caira, Hierosolymis, Smyrnaeque numerus ingens; his Christianis subditis oppressisque per se nil ausuris, pro ducibus erunt in hac rerum conversione. Constat vero non modo mercatores et artifices sed et rusticos toto pene imperio magnam partem esse Christianos. Rustici Christiani plerique se in montana et sylvas saltusque recepere, ut in Armenia, Cappadocia, Syria, exemplo Maronitarum et Curdonum, in Europa.

Peloponeisaci seu Moreani, Albani, Bulgari, ferocissimæ gentes; illis non nisi duces occasionesque desunt, prodeundi ex latebris asserendique sese in libertatem. Nihil de insulis, Cypro, Lesbo, Lemno, Candia, Chio; Mesopotamia, Media, Armenia Curdis implentur. Ægypti originarii Christiani Cophti sunt. Sæpe gentes diu dura servitute pressæ subito erumpentes magna imperia opilionibus ducibus occupavere, ita Arabes, Tartari, Turcæ ipsi. Georgevilius, qui per ultima Natoliæ et Caramaniæ deserta viam sibi fugæ quæsivit, satis nobis describit eorum vires statumque, nihil ab eo tempore mutatum, nisi quod magis efferati sunt. Nam Turcas reddi, quod quidam offerebant, ne volunt quidem præfecti provinciarum ne reditus imminuantur. Prælio ad Agriam commisso fama erat Turcas cæsos, quo audito omnes Albanæ Epiri, Illyrici incolæ, conclamaverunt ad arma. Ipsi principes quoque Transsylvani, Wallachii, Moldavi, Georgiani, Christiani sunt. In Curdia quoque quidam Sangiaci sunt Christiani, et huc referenda sunt, quæ Emanuel Lusitanæ Rex ad

Ximenium scribebat de Christianis in Sultani Ægyptiaci ditione ad omnia promtis, modo Europæa arma fulgentia cernere daretur. Maronitas constat armis a se servitutem Turcicam depulisse. Horum vicini Drusi, Christianorum Europæorum in Palestinam expeditionem suscipientium reliquiæ sunt. Ex horum posteritate sunt emires Tyri et Sydonis, hodieque prompti ad res novandas et Christianis faventes, ut emir Fecardin in Italiam ejus rei causa iter susceperit, hortatus Christianos ad Ægyptiacam expeditionem, si quis audisset, et non multis ab hinc annis quidam vicinus Arabum emir, nemine causam conjectare valente, regi Hispanico secreto dona ingentia misit, laud dubie meditans rebellionem. Et nuper cognatus quidam et successor Fecardini fratribus minoribus Hierosolymitanis magnum favorem testatus est, de quibus omnibus fidas relationes habemus. Denique compertum est gliscere inter ipsos Janizaros et Spahios in ipso seraglio sectam quandam semichristianismi, ex qua prudentes viri bonum aliquid cum tempore rebus humanis augurantur, dominante Deo in medio inimicorum suorum.

Antequam a divisionibus Turcarum intestinis, ab eam subjectam tantum aliquid de *divisionibus Turcarum in ipsa Ægypto*. Duodecim in ea sangiacis seu Bejis creditæ provinciæ partes, hi ex vetustis familiis cum eradicari non facile possent, hereditarii relictæ sunt; pendent Timariotæ ab ipsis, hinc, cum potentes se sentiant, ad minimas quasque occasiones turbant, ausi sunt dejicere Bassam summa potestate et carcere includere, successore a Sultano flagitato; Turca pene dissimulare coacto, quæ punire non nisi perdendæ provinciæ periculo potest. Multæ aliæ in Ægypto fuerunt turbæ ex quibus recens illa Achmet Bassæ Ægypti superioris anno 1660. Et notabile est, cum terræ motus ingens (res in Ægypto rara) et post ea cometa anno 1664 appareret, id a multis pro augurio rebellionis Ægyptiacæ magnæ habitum fuisse, concurrente tunc rerum statu et Arabum tam Ægyptiorum, qui Timariotas constituunt, quam vicinorum conspiratione; quæ militia infesta Turcis, cæterum disciplinæ impatiens, vagabunda, nec nisi Tartarico more in prædam militans advenis potius hostibus, ut in prædæ partem veniat, quam sua defendentibus, ubi nulla lucri spes, conjungetur. Sed et ipsorum Janizarorum reliquæque militiæ stipendiariæ summa in Ægypto insolentia et simul rei militaris imperitia est. Hostem a centum quinquaginta annis Ægyptus

Polonia nunquam periculo. Turca ei minatur. Amici Cossaci defecere, qui olim Ottomannum in bello Chotimensi maxime repulerunt. Turca tunc a Tyræ transitu prohibitus, quem nunc cum volet, habebit in potestate. Poloni fortitudinis et fidelitatis famam bello Suecico amisere; Cosacci sub hoc rege Piasto irreconciliabiles, quem præsertim odere. Factiones residuæ. Frustra blandimur nobis, Tartaros et Cosaccos ipsosmet Poloniæ perniciem non permissuros, ne Turca nimis vicinus fiat ipsis. Nimirum hæc gentes præsentī lucro ducuntur. Si non subigere at vastare Turca totam Poloniam ad Vistulam usque potest. Nullus ergo nobis metus a Polonis, spes hæc, ut, si vetit Francia, acerrime Turcis sint restituri, ita enim reconciliabitur Regi, quidquid adhuc Francicas partes respicit; jungent se Moscis Cæsarique. Habebit Turca ubi totas imperii vires inpendat, a tergo interea de improvise periturus. Paulum argenti sufficet, ad Poloniam egregie animandam; quanto rectius id quam in Angliam aliquando futurum hostem impendetur. Interest Cæsaris quoque adesse Polonis, si modo illi a Polonia cautio perseverationis et a Francia sinceritatis.

Moscum Polonis laborantibus affore, aut certe Hungariam a Turcis capi ægre laturum rationis est credere. At ab *Anglia* Hollandiaque fortasse metuendum est, ne illi expeditionem Ægyptiacam nolint. Et in primis *Batavi* in extrema necessitate positi, possent Turcæ jungere sese, specie navigationis suæ in Mediterraneo stabiliendæ; quo nihil formidabilius, cum constet Turcis non nisi maritimam potentiam aut potius industriam deesse. Excusabit Batavos necessitas, ut olim Franciscum (nec sociniana religio, quæ nunc in illis regionibus gliscit, usque adeo Turcis exosa, ut Romana). Batavorum vis in commercio, maxime Orientali. Hoc illis difficulter auferet Francia in ipsa India, ut nunc sunt res, nisi per Anglos Lusitanosque potiusquam Franciæ lucrum cedit. At si Francia teneat Ægyptum, poterit ipsa extendere dominium in Indiam Orientalem; longe rectius quam ex sterili Madagascare (*adhuc* longius quam ipsa Ægyptus ab India dissita) aut ex Surata, ubi Franci precario, nec nisi mercatorum forma, agunt. Sed etsi in India nihil acquireret Francia, sufficeret Ægyptum tenere, ad commercia Indiæ, vitato Africæ circuitu, in se derivanda. Hæc unica commercia Hollandis extorquendi ratio est. Per vim non extorquebuntur nisi Anglia Lusitaniaque ascita; at ita lu-

erum illis cedet, somnus nobis. Per artes non nisi eo sordium pudendum se demittant aliae nationes, quo Batavi, qui id fere lucrantur quo genium defraudant suum, instar Judæorum. Una ergo restat via, ut breviores detegamus commerciorum rationes, quarum nos sumus possessores soli; quod occupata Ægypto Francia obtinebit. Cæterum nec posse eos nec posse velle serio expeditionem Ægyptiacam impedire manifestum est, tum quia conspirante contra Ottomannum Europa, id est Francica simul et Austriaca Domo, non est verendum ut se opponat in Europa quisquam. Præterquam quod exiguae Batavorum vires in Mediterraneo mari, classes autem ingentes illic tenere difficile. Nec vero illi facile inondent, nec milite instructi, nec ducibus ad terrestre certamen exercitis, quod illis a Francia, temere adeo lacescita, sine auxilii spe, condemnante eos Europa, immineret.

Generatim aut *Angliam*, aut *Batavos*, aut alium quemquam in Europa expeditioni Ægyptiacæ impedimento fore, modo imperator conspiraverit, nulla verisimilitudo est. *Lusitani* etiam aderint Franciæ Ægyptum invadenti, ex mari Rubro. *Hispani* haud dubie applaudent. Quid enim illis, nunc nisi de servitute sua cogitantibus optatius, quam a Turcæ metu Casarem, a Gallico se liberari? Et possunt hic fundamenta jaci solida duarum potentissimarum familiarum ad salutem generis humani, et bonum Christianismi, in eundem in perpetuum unionis; solidæ inquam, in ejus quod interest, conciliatione fundata.

Danus nunc non nisi de sua, et per consequens, Germaniæ securitate, sollicitus est.

Sueci natura stipendiarii esse debent ejus principis Christiani, qui novas res moliturus, qui quærit ire plus ultra, id est Franciæ. Coget eos ipsa necessitas ad Franciæ semper partes recurrere. Sed in Germaniam res magnas amplius per Suecos geri posse non magna verisimilitudo est, omnibus vicinis in eos intentis armisque. Quod si Regis Christianissimi jussu atque auctoritate Polonis militent in Turcam: hoc Polonis salutem, Suecis lucro, Franciæ felicitati, Turci exitio erit.

Ex his jam apparet summam esse in Ægyptiaca expeditione *securitatem*. Nam nec in Europa quisquam metuendus, conspirante Franciæ Austriaca Domo. Faciet clerus, faciet Pontifex maximum officium suum; cum nihil ipsi Italiæ accidere possit optabilius. Sed pessima ponamus:

vidit nullum, nisi hos ipsos intestinos hostes pacis, qui sæpe jactant se cæteram omnem Ægypti militiam pro nihilo ducere, etsi ipsi ad decem millium numerum non accedant. Et vero reipsa illi arbitri sunt rerum, usque adeo, ut ausi sint Bassam ipsum in vincula conjicere, Bejos trucidare, et vindicatoris a Sultano missis extrema minari. Quis non videt adventante Europæo exercitu omnia fore plena divisionum, desperato a Turca auxilio, si præsertim alibi distineatur?

Nunc aliquid de vicinis Ægypti Turcæ non subjectis dicendum est, ut judicari possit quantum nobis ab illis spei metusve. Tales sunt a latere meridionali Turcici imperii Arabes, Abyssini, Dungalitæ, Numidiæ alique Africani; ab orientali Persæ et Georgiani. Constat Arabes diu a Turcis dure habitos incipere aspirare ad libertatem. Aden Bassatus in Arabia felici sedem pulsus Turcis recepere, nec in Laxa ad sinum Persicum nec in Bassora ad Arabicum Portæ ratio habetur. Rex ipsorum Arabum vagabundorum Turcas non minus quam hostes cavet, et ideo per desertum vagatus quotidie mutat sedes; absconditos habent fontes, ne Turcis aliquando invasuris innotescant. Certum est Syriam, Arabiam, Palæstinam, Ægyptum in fermento esse. Supra dixi, principem Arabem cum rege Hispaniæ, alium emirem cum Italis principibus consilia communicasse. Expectant nos si sapimus fata. Nubienses seu Dungalitæ Ægypto proximi, olim Christiani, amisere fidem magis ob pastorum defectum quam affectum erga Mahometem, facile reduceudi, si talia erumpant. Post Dungalam et Sennaar proximi Abyssini, gens, quæ homines vilissimo pretio æstimat et pro nugatoriis Europæorum artificiolis vendit. Unde facile nobis copia hominum, qui primis hostium incursibus objiciantur; Abyssino fortasse hoc rerum statu nec auxilia negaturo. Facile autem Abyssina auxilia per mare advehi possunt a Lusitanis. Ingens Abyssinorum in Cophthos amor, velut fratres sociosque sacrorum. Accedit peculiaris affectus Abyssinorum in terram sanctam, quam crebris peregrinationibus honorant, et sub Turcica potestate esse indignissime ferunt. Homines tota Africa facile emes si corallos, margaritasque factitias, cultellos, forices, aliaque id genus opera attuleris. Quare nec dubitandum Abyssinos multa millia in usus nostros concessuros, cum Cairum una sæpe die aliquot centeni homines ex illis venum agantur. Isti, etsi armis nondum exerciti, sunt tamen patientes soli climatisque, et primis hostium

furoribus objici possunt, ita ut si quis exercitus christianus 50 millium accedat, facile crescat ad centena tunc ascitis his hominibus, tum Arabibus Numidisque confluentibus ad prædam; stultum enim est credere hoc hominum genus religione duci.

Georgiani etiam in pace Turcas infestantes, quid non facient bello accenso? At Persæ plurimum momenti afferent ad turbandas res Turcarum in Oriente, etsi enim a tempore Regis Abbas, qui multis cladibus Turcas affecit, nihil amplius ausi sint post receptam a Turcis Babylonem; ardent tamen in eos odio implacabile, nec nisi nuntium nostrorum armorum expectabunt.

Dictum est de vicinis Ægypti, dicendum nunc et de vicinis Franciæ, ut appareat quis ab iis spes metusve considerandi: hic primum imperator et imperii status. *Imperator* princeps prudens, gravis, solidus, plus cautione quam spe ducitur, consilia fovet tuto ubique publicabilia, ostendit reipsa nihil se statuum libertati detrahare velle, asseruit potius quam perdidit (ut antecessores metuebant) in comitiis auctoritatem, ostendit enim statibus, nisi accedat auctoritas sua, eorum deliberationes esse arenam sine calce, ita suspiciones a sua familia in æmulam transtulit. Cæterum suscepta semel fortiter executus est, fœderatos oppressos fideliter jovit, Suecos Turcasque feliciter repulit, id unum denique potissimum agit ut imperio, ut ditionibus suis securitas ab omni Europæo Asiaticoque hoste constet. Cumque hac expeditione in Ægyptum solide stabilita, omnis ab Europæo pariter Asiaticoque hoste metus ei auferatur, certum est, non obstiturum. Nam quis dubitat, quin oblaturus sit Francum Turcamque collidi, singulatim formidabiles sibi? Sed quæritur non tantum: an non obstiturus, sed etiam an Franciæ contra Turcam auxilio futurus sit? Ac primum fieri potest, ut ipsemet a Turca invadatur, rebellibus auxiliaturo. Quod si fiat, junget utique Francis arma sua. Sed ponamus id non futurum: fateor difficulter ad invadendum Turcam adducetur, nisi necessitas eum ad conservandam Poloniam cogat. Et vero cautionem a Francis haud dubie desiderabit. Sed nulla certior, quam si reapse Francia invadat Ægyptum. Si interea subsidia aliqua Cæsari, saltem pecuniaria, præstet, ad augendas in Hungaria copias, specie domandorum penitus rebellium, quæ res Turcam, in arma Cæsarea extra ordinem aucta intentum et viribus illuc versis, Asiam nudare coget.

Europæos et Austriacos ipsos Franciam in Barbaros euntem invadere. Quis non videt posse Franciam, quando libet, impune desistere, Turca non persecuturo? Non minus quam post Gigerinum tentamentum aut Candiota auxilia.

Jamque causam suam Francia coram Deo hominibusque justificatam habebit, ostendit optimam voluntatem suam, declamabit jure in impediētes, resumet priora, nec difficulter cum Porta in gratiam redibit in eo quod utriusque interest fundata. Securus reditus, mari aperto sed omnibus pessime euntibus, quid nisi classis cujusdam exercitusque clades; major Francia est, quam est tali infortunio magnopere percelli possit. Periculo exercitus perdendi, spes tantæ regionis enim potest, etiam ex prudentissimi cujusque estimatione. Sed cum nemo in mari remansurus sit, ne metui id quidem cum ratione potest. Nec metuenda nobis, quæ Pelagio Cardinali aut Ludovicis evenere. Scimus quid ordo et disciplina et bonum consilium possit, quibus quantum nunc valeat Francia jam multis speciminibus ostendit. Sed et quantum inter illius et nostri temporis rationes intersit, facile ostendi potest. Exiguæ Ludovici 3 vires, mare et Nilus in hostium potestate, interiora regionis intrata, infesto litore a tergo relicto, ne connatu quidem suppetente. Missilia ignea (quæ tum ignis Græcus appellabantur), Saraceni in Ægypto tunc bellis continuis exerciti et magnam partem ex ferocissimis Circassiis orti. Ægypti litora tunc pro illius temporis ratione munitissima erant. Nunc omnia contra. Nec status ratio tantum sed et honor in tuto est, et si cæpta infelicia Rex desereret. Nihil nocuit famæ Regis, quod Gigeris Candiave desertæ. Ter pulsare licet, Ægyptiacus conatus tertius, et ut spero auspiciator esto. Paucis addam Ægyptiacam expeditionem præsentis consiliorum lineæ consentaneam ac nunc omissam occasionem fortasse perituram.

Francia quærit arbitrium rerum, possessionem commerciorum maxime Orientis, eversionem Hollandorum, Rex gloriam principis magni: omnia ista in Ægypto et hoc amplius honor imperatoris Orientalis, res ob magnas consequentias non prætereunda. Bellum hoc sacrum titulo, fructu quovis profano utilius, quale probaret ipse Machiavellus. Orbis christianus obligatus habebitur, Italia imprimis et Germania, in quibus maxime Franciæ interest auctoritate atque amore valere evincientur. Conlluet ad

Regem tam præclara molientem quidquid Europa habet magnorum virorum pariter et excellentium ingeniorum, veræ gloriæ in Franciæ theatrum, nulli amplius calumniæ, nullius suspicionibus obnoxium erit : sed tantæ rei consequentias pro dignitate persequi vastum ac pene infinitum.

Adde vero *maturandum* esse. Parata omnia necessaria ad navalem expeditionem, et in maritima regione adest etiam quod supersit. Si pax bono Europæ fiat quæ rector occupatio virtuti militari ab otii rubigine præservandæ? Jam Rex arbiter belli pacisque; possunt tempora evenire ubi non sit, Anglis pariter Hollandisque Austriacæ domui arctius illigatis, tum metus domesticus adimet animum Franciæ audendi majora. Sed fac eandem semper Europæ faciem perseverare : non eadem Turciæ Ægyptique erit. Constat Turcas et primum imprimis visirium omni studio laborare in reformatione rerum. Jam pene artes militares nostras didicere, discent mox maritimas quoque ipsa natura manum præbente et affluentibus apostatis. Quo facto dabitur orbis christianus in tremorem, veraque erunt et frustra tunc optanda quæ nunc cum contentu audiuntur. Quid mirum? nonne nostris similia Turcis capita, nisi quod turban gerunt? si semet illis in mentem venerit munire maritima Ægypti, quod unius anni opus erit; valeat spes christianitatis, quam solam reliquam video.

Post hæc explicata non est quod de *expeditionis justitia* dicam. Quid justius bello sacro, pro bono generis humani, profectu religionis christianæ, liberatione miserorum nostra implorantium, sepulchro Domini, ultione fastus injuriarumque quos etiam Francia a Barbaris accepit?

Nec peculiaria Regi cum Porta fœdera pactaque esse puto. Si Candiotica et Gigerina expeditio justa est : erit Ægyptiaca quoque. Vertitur in momento, quod Rex huic meditationi dabit, salus millies mille animarum; cælum ipsum deliberationi ejus intentum est. Hic gloriæ, hic meritis, hic virtuti, hic fidei locus, hic commissorum expiationi, hic saluti.

Nunquam gloria divina nostraque arctius ligata fuit, nihil credo majus simul justius sanctiusque in humanam cogitationem venit. *Destituunt* verba plura dicturum, et multitudo rerum maximarum omnem ordinis potestatem eripit. Cætera ergo supplebunt ingentes animæ a quibus lux

atque regimen humanis rebus, quæ uno mentis ictu plura complectuntur quam voluminibus enuntiari possit.

Hoc unum superest ut, precemur a Deo, ut attentionem, et animi adversionem largiatur : quo majus gratiæ donum nunc neque illis neque nobis dari potest.

Hoc exemplar ab Hempel Bibliothecæ reg. secretario scriptum ad manuscriptorum Leibnitii, summa diligentia Matthæi examinavit, in sectiones divisit, nec non conspectum fecit.

(Note du Bibliothécaire).

